



RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2018/



CAP  PRÉVOYANCE

VALORISONS VOTRE AVENIR

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de ce rapport d'activité, les principes suivants ont été adoptés :

- *CAP Prévoyance* pour désigner la « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ».
- CPI « *villes et communes* » pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et des autres employeurs affiliés conventionnellement.
- CPI « *SIG* » pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services industriels de Genève.

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

SOMMAIRE /

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 /

03	MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION
04	CHIFFRES CLÉS
06	CONSEIL DE FONDATION
08	PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION
12	GESTION DE LA FORTUNE
23	PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

COMPTES /

36	BILAN
38	COMPTE D'EXPLOITATION
40	ANNEXE AUX COMPTES
40	1. BASES ET ORGANISATION
45	2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS
46	3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT
47	4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE
48	5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE
52	6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS
70	7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION
74	8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE
75	9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE
75	10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN



APPENDICES /

78	1. RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS
81	LISTE DES GÉRANT-E-S ET AGRÉMENTS
82	2. DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES
85	3. LISTE DES RÉGIES

ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION /

88	ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
90	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

A professional photograph of two individuals in an office setting. On the left, a man with a grey beard and glasses, wearing a dark suit and tie, stands with his hands clasped. On the right, a woman with short brown hair, wearing a white jacket over a dark top, sits on a wooden ledge and smiles. The background is a bright, out-of-focus office interior.

— **Daniel Devaud**
Président

— **Norma Magri**
Directrice



MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION /

2018 – une année incertaine et difficile pour les marchés financiers

Marquée par les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi que par la crise budgétaire aux États-Unis, qui a conduit à une fermeture sans précédent des administrations fédérales, mais aussi par des pays européens en proie à des crises internes (crise italienne, conflit social français) et aux aléas du Brexit, l'année 2018 s'est terminée dans un climat d'incertitudes et de perspectives économiques difficiles à évaluer. Les craintes d'une poursuite de la hausse des taux par la Banque fédérale américaine et d'un ralentissement conjoncturel ont encore péjoré ce climat.

Dans ce contexte, les marchés financiers ont connu une année 2018 difficile avec un net repli, particulièrement pour les marchés des actions. Ainsi, à l'exception des obligations en franc suisse, les grandes classes d'actifs cotées ont enregistré des performances négatives. Ce sont les placements en immobilier indirect étranger et certains placements privés, ainsi que l'immobilier suisse détenu en direct qui ont contribué au rendement de manière positive.

À fin décembre, les marchés financiers ont même connu leur point le plus bas de l'année, induisant un bouclement des comptes 2018 au plus mauvais moment pour les investisseurs.

Dans ce contexte, à l'instar de la majorité des caisses de pensions, les résultats 2018 de CAP Prévoyance sont négatifs et affichent une performance nette de -2.82% pour la CPI « villes et communes » et de -2.86% pour la CPI « SIG ».

Ces résultats ont conduit à une baisse des degrés de couverture des CPI qui s'établissent au 31.12.2018, respectivement à 79.46% pour la CPI « villes et communes », et 111.30% pour la CPI « SIG ». Ces degrés de couverture respectent néanmoins les obligations légales et réglementaires.

Ces résultats 2018 ne remettent pas en cause les stratégies de placement (2018-2022) adoptées fin 2017, et les instances de CAP Prévoyance restent vigilantes dans leur suivi des marchés financiers impactés par un climat économique et géopolitique très fluctuant. Le climat économique reste instable, preuve en est qu'au début de l'année 2019, après que la Banque centrale américaine ait annoncé suspendre sa politique de remontée des taux d'intérêt, les marchés financiers se sont fortement repris et sont rapidement redevenus positifs.

Investissements socialement responsables

En 2018, le Conseil de Fondation de CAP Prévoyance est resté très engagé en matière d'investissements socialement responsables (ISR ou critères ESG). Il a ainsi entrepris une révision de la Charte relative aux principes d'investissement socialement responsable afin de l'ajuster, notamment en prenant en compte les risques liés aux émissions carbone. Dans ce cadre, les travaux se poursuivent et une attention particulière sera portée aux risques climatiques et au parc immobilier détenu en direct qui représente une part importante du patrimoine de CAP Prévoyance.

Abaissement du taux d'intérêt technique

Durant l'année 2018, les instances de CAP Prévoyance ont examiné la question du taux d'intérêt technique appliqué par les CPI. Ce taux, qui sert à définir les capitaux de prévoyance nécessaires aux prestations actuelles et futures, représente le rendement espéré de la fortune d'une caisse de pensions déduction faite d'une marge de sécurité. Depuis

plusieurs années, ce taux est mis sous pression au regard des évolutions des marchés financiers, de l'allongement de l'espérance de vie ainsi que des contraintes légales.

En décembre 2018, et sur la base de la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, les Comités de gestion des CPI, ainsi que le Conseil de Fondation de CAP Prévoyance ont décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique des CPI à 2.5% (3% actuellement) avec effet au 01.01.2020.

L'augmentation des engagements de prévoyance consécutive à cette baisse du taux d'intérêt technique sera intégralement financée par les CPI au moyen des provisions techniques constituées à cet effet. Cet abaissement, effectif au 01.01.2020, a d'ores et déjà fait l'objet d'une information circonstanciée aux membres affiliés.

Site internet

Soucieuse d'offrir une information accessible et de qualité, CAP Prévoyance a mis en place un nouveau site internet, comprenant un espace réservé aux assurés actifs. N'hésitez pas à visiter ce site qui, outre des informations sur votre Caisse, met à votre disposition de nombreux formulaires simplifiant vos démarches et une plateforme internet vous permettant de consulter votre fiche d'assurance et d'effectuer des simulations (retraite, EPL, par exemple) en ligne.

Enfin et pour terminer ce message, nous adressons tous nos chaleureux remerciements aux membres du Conseil de Fondation et des Comités de gestion des CPI, ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs qui, tout au long de l'année, s'impliquent dans leurs missions avec le souci constant de préserver les intérêts de CAP Prévoyance. Nous remercions également tous les membres affiliés pour la confiance qu'ils nous accordent.

Nous vous invitons à découvrir ci-après les résultats détaillés de l'exercice 2018, avec la présentation d'une situation financière consolidée et distincte par CPI.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation



Daniel Devaud
Président



Norma Magri
Directrice

Genève, le 21 juin 2019

CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

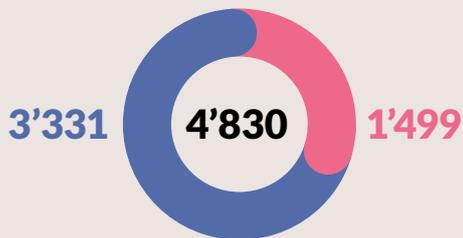
● CPI « villes et communes »

● CPI « SIG »

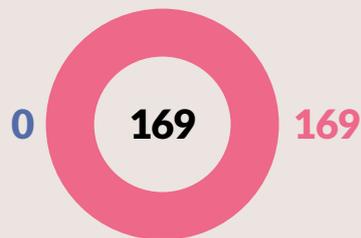
Bilan
en CHF mios



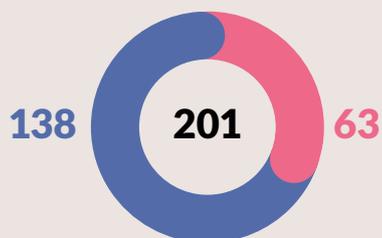
Engagements de prévoyance
en CHF mios



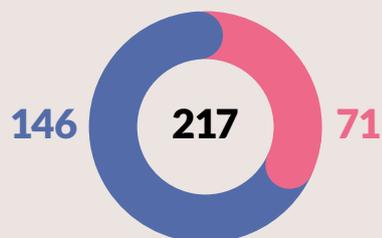
Réserve de fluctuation de valeurs
en CHF mios



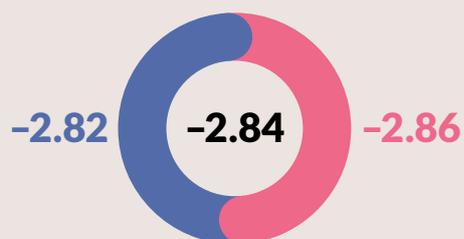
Cotisations et prestations d'entrée encaissées
en CHF mios



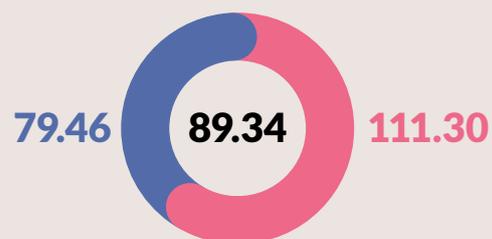
Prestations versées
en CHF mios



Rendement global
de la fortune
en %



Degré
de couverture
en %



Membres
actifs



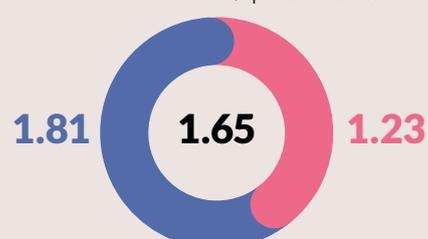
Membres
pensionnés



Effectif
total



Rapport démographique
membres actifs / pensionnés



Frais d'administration
par membre actif / pensionné en CHF

185.40

CONSEIL DE FONDATION /



**Robert
Monin**

**Jean-Marie
Favre**

**Dalcinda
Bertola-Garrido**

**François
Mumenthaler**

**Louis
Carminati**

**Christine
Luzzatto**

**Marcel
Goehring**

**Sandrine
Salerno**
Présidente 2018
Vice-Présidente 2019



**Daniel
Devaud**
Vice-Président 2018
Président 2019

**Rémy
Pagani**

**Simon-Pierre
Keller**

**Fabien
Fivaz**

**Alexandre
Genolet**

**Mauro
Martella**

**Jean-Lou
Tabourin**

**Patrick
Ruettimann**

**M. Philippe Krebs ne figure
pas sur la photo.**

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION /

CAP Prévoyance gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), la CPI « villes et communes » et la CPI « SIG ».

La CPI « villes et communes » applique un système de financement en capitalisation partielle et est au bénéfice d'une garantie des communes.

La CPI « SIG » applique un système de financement en capitalisation complète, avec une dette d'assainissement à charge des SIG qui doit être amortie d'ici à 2020 selon des modalités réglées par convention.

Le règlement d'organisation précise les rôles et les compétences de chaque organe.

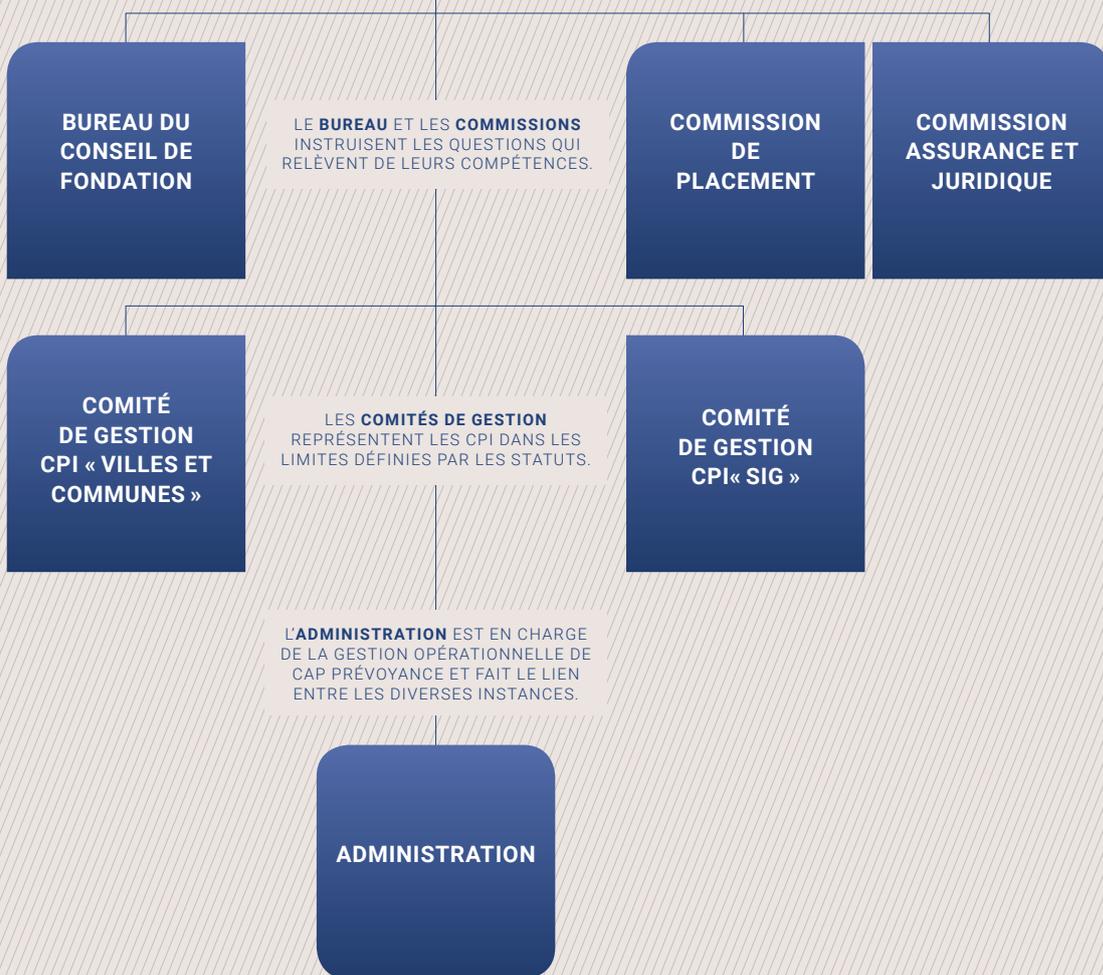
La représentation est paritaire au sein des diverses instances. Les membres pensionnés sont représentés (voix consultative) au sein du Conseil de Fondation et des Comités de gestion des CPI.

Les représentant-e-s ont été désigné-e-s ou élu-e-s, conformément aux statuts de CAP Prévoyance, de la manière suivante :

- pour les membres actifs : par une procédure d'élection;
- pour les employeurs : par le Conseil administratif pour la Ville de Genève, par l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises pour les communes et par le Conseil d'administration pour les Services industriels de Genève;
- pour les membres pensionnés : par l'URCAP (Union des retraités).

CONSEIL DE FONDATION

LE CONSEIL DE FONDATION EST L'ORGANE SUPRÊME QUI DÉFINIT L'ORGANISATION ET LA CONDUITE STRATÉGIQUE DE CAP PRÉVOYANCE.



La liste des représentant-e-s au sein des différentes instances figure au point 1.D de l'annexe aux comptes.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire.

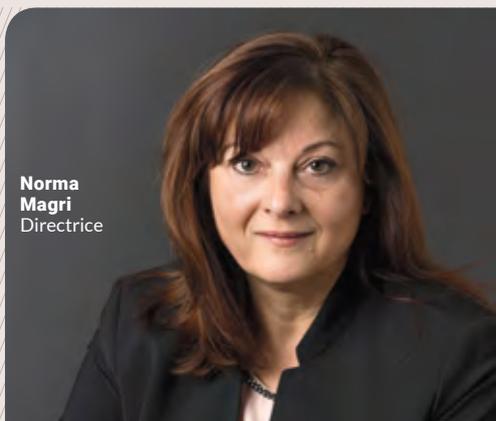
En 2018, les instances se sont réunies 28 fois :

- **5 séances** pour le Conseil de Fondation ;
- **7 séances** pour le Bureau ;
- **3 séances** pour la Commission assurance et juridique ;
- **9 séances** pour la Commission de placement ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « SIG ».

Par ailleurs, le groupe de travail constitué en 2017, réunissant des membres du Conseil de Fondation ainsi qu'une représentation de la Direction et du personnel de l'Administration, a poursuivi ses travaux afin d'élaborer courant 2019 un statut du personnel propre à CAP Prévoyance (3 séances en 2018).

Organigramme au 21 juin 2019

JURIDIQUE



Maria Diaz-Dominguez
Juriste

ASSURANCE ET SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Fabienne Noël
Gestionnaire en prévoyance

Cristina Quiblier
Gestionnaire en prévoyance

Vanessa Teminian
Gestionnaire en prévoyance

FINANCES ET PLACEMENT

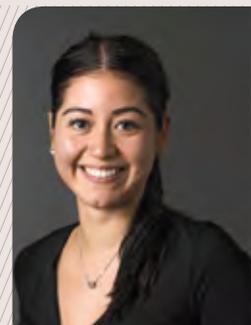


Jean-Charles Bevilacqua
Responsable comptabilité

IMMOBILIER



SERVICES GÉNÉRAUX



GESTION DE LA FORTUNE /

Contexte général – performances des marchés

Les dernières semaines de l'année 2018 ont été marquées par de fortes turbulences sur les marchés financiers et par une grande nervosité des investisseurs, confrontés à de nombreuses incertitudes : tensions commerciales, issue incertaine du Brexit, manifestations, crise budgétaire aux États-Unis (fermeture des administrations fédérales) et perspectives de hausses des taux d'intérêts et de ralentissement conjoncturel.

Dans ce contexte, les performances des marchés financiers ont globalement été très négatives au cours du dernier trimestre 2018, en particulier en octobre et en décembre. L'année s'est ainsi terminée avec des marchés au plus bas et des performances négatives, impactant ainsi le bouclage des comptes 2018.

Cette fin d'année 2018 négative s'est vite retournée après que la Banque centrale américaine (FED) a annoncé, début 2019, un ralentissement dans sa politique de hausse des taux. Cette annonce a conduit à un fort rebond des marchés financiers.

Pour sa part, la Banque nationale suisse (BNS) a conservé sa stratégie des taux négatifs, qui sont restés au niveau de -0.85% pour les placements en liquidités en franc suisse en fin d'année. Les taux des emprunts de la Confédération sont également restés en terrain négatif avec, pour les emprunts à 10 ans, un taux de -0.24% à fin décembre. Enfin, l'évolution annuelle de l'indice genevois des prix à la consommation a été de +0.8% entre décembre 2017 et décembre 2018.

Mis à part les obligations en franc suisse, l'immobilier et les placements privés (non cotés), toutes les classes d'actifs ont souffert de résultats négatifs en 2018.

Les obligations en franc suisse ont connu un résultat de +0.20% alors que les obligations en devises étrangères, calculées en franc suisse, ont baissé de -2.91%.

Les actions ont essuyé des performances particulièrement négatives. Les actions suisses ont connu une baisse de -8.57% pour l'ensemble de l'indice SPI, et les actions suisses de petites et moyennes capitalisations ont enregistré une évolution de -16.40%. Les performances se sont élevées à -9.36% pour les actions étrangères et à -13.25% pour les actions des pays émergents.

Pour leur part, les devises ont évolué de manière contrastée par rapport au franc suisse. Le dollar et le yen ont respectivement augmenté de +1.16% et de +3.87%, alors que l'euro et la livre sterling ont connu une baisse de respectivement -3.70% et -4.76%. Au niveau des matières premières, le prix du pétrole a connu une évolution de -24.45%.

Enfin, le marché immobilier géré en direct en Suisse a continué de bénéficier de taux d'intérêts hypothécaires bas.

Rendement global de la fortune

Dans ce contexte, le rendement global de la fortune enregistré par CAP Prévoyance au 31 décembre 2018 a été négatif, soit :

**-2.82% pour la CPI
«villes et communes»
(indice stratégique -1.61%).**

**-2.86% pour la CPI «SIG»
(indice stratégique -2.16%).**

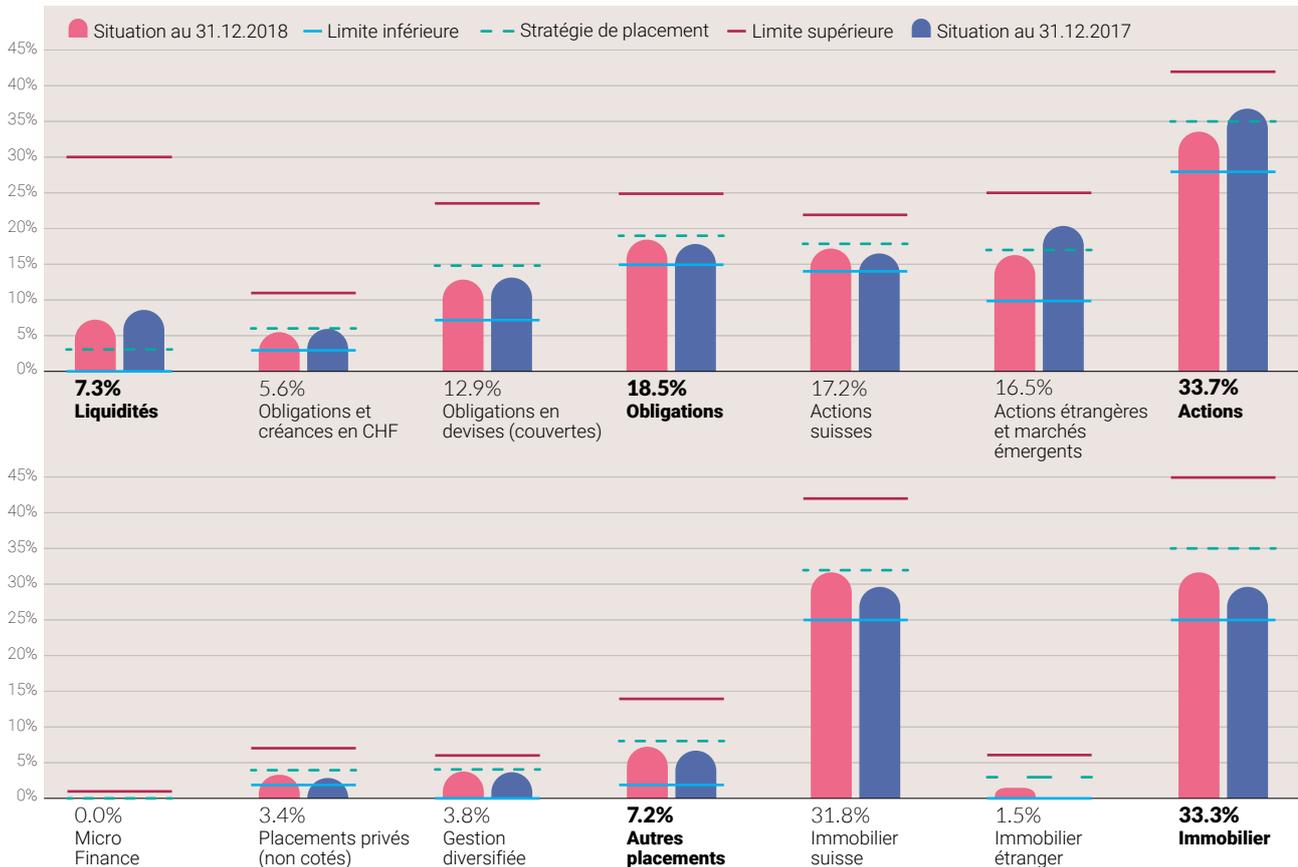
Les deux CPI ont réalisé des performances inférieures à leur indice stratégique respectif. Elles ont notamment souffert d'allocations en immobilier inférieures aux cibles stratégiques et des coûts des programmes de gestion des risques, ces derniers ayant été pénalisés par des mouvements de marchés qui ont longtemps évolué en dents de scie.

**Le rendement global
des CPI est cependant
meilleur que les indices
Pictet LPP25 (-3.05%)
et LPP40 (-4.47%).**

Répartition de la fortune au 31 décembre 2018

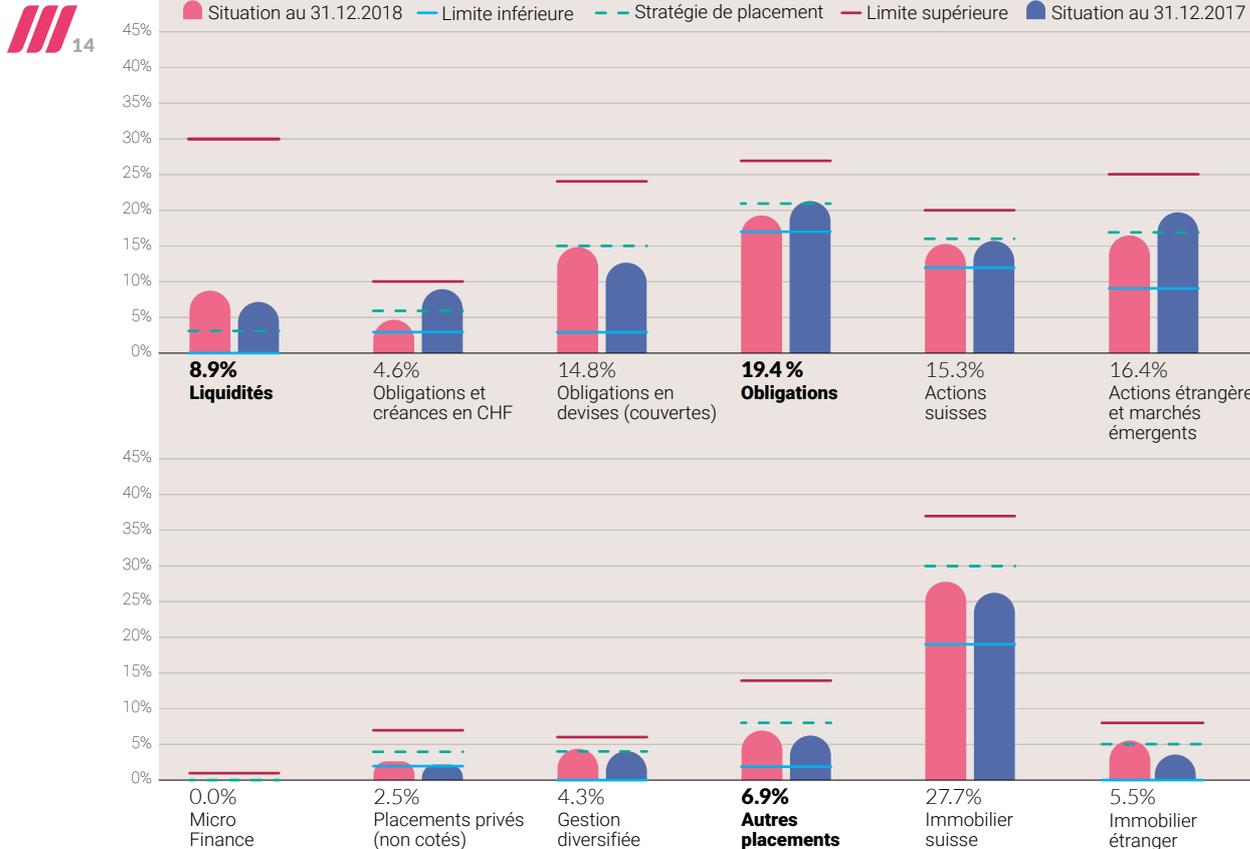
CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Situation au 31.12.2018	Limite inférieure	Stratégie de placement	Limite supérieure	Situation au 31.12.2017
Liquidités et réalisables à court terme	7.3%	0.0%	3.0%	30.0%	8.6%
Liquidités	7.3%	0.0%	3.0%	30.0%	8.6%
Obligations et créances en CHF	5.6%	3.0%	6.0%	11.0%	5.4%
Obligations en devises (couvertes)	12.9%	7.0%	13.0%	21.0%	12.6%
Obligations	18.5%	15.0%	19.0%	25.0%	18.0%
Actions suisses	17.2%	14.0%	18.0%	22.0%	16.5%
Actions étrangères et marchés émergents	16.5%	10.0%	17.0%	25.0%	20.4%
Actions	33.7%	28.0%	35.0%	42.0%	36.9%
Micro Finance	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%	0.0%
Placements privés (non cotés)	3.4%	2.0%	4.0%	7.0%	2.9%
Gestion diversifiée	3.8%	0.0%	4.0%	6.0%	3.9%
Autres placements	7.2%	2.0%	8.0%	14.0%	6.8%
Immobilier suisse	31.8%	25.0%	32.0%	42.0%	29.7%
Immobilier étranger	1.5%	0.0%	3.0%	6.0%	0.0%
Immobilier	33.3%	25.0%	35.0%	45.0%	29.7%
Total	100.00%		100.00%		100.00%



CPI « SIG »

Catégories de placement	Situation au 31.12.2018	Limite inférieure	Stratégie de placement	Limite supérieure	Situation au 31.12.2017
Liquidités et réalisables à court terme	8.9%	0.0%	3.0%	30.0%	7.2%
Liquidités	8.9%	0.0%	3.0%	30.0%	7.2%
Obligations et créances en CHF	4.6%	3.0%	6.0%	10.0%	8.9%
Obligations en devises (couvertes)	14.8%	3.0%	15.0%	24.0%	12.6%
Obligations	19.4%	17.0%	21.0%	27.0%	21.5%
Actions suisses	15.3%	12.0%	16.0%	20.0%	15.7%
Actions étrangères et marchés émergents	16.4%	9.0%	17.0%	25.0%	19.6%
Actions	31.7%	26.0%	33.0%	40.0%	35.3%
Micro Finance	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%	0.0%
Placements privés (non cotés)	2.5%	2.0%	4.0%	7.0%	2.2%
Gestion diversifiée	4.3%	0.0%	4.0%	6.0%	4.0%
Autres placements	6.9%	2.0%	8.0%	14.0%	6.2%
Immobilier suisse	27.7%	19.0%	30.0%	37.0%	26.2%
Immobilier étranger	5.5%	0.0%	5.0%	8.0%	3.6%
Immobilier	33.2%	25.0%	35.0%	45.0%	29.8%
Total	100.00%		100.00%		100.00%



À fin 2018, toutes les classes d'actifs se situaient à l'intérieur des limites définies par les stratégies de placement.

En comparaison avec les cibles définies par les stratégies de placement respectives, seules les liquidi-

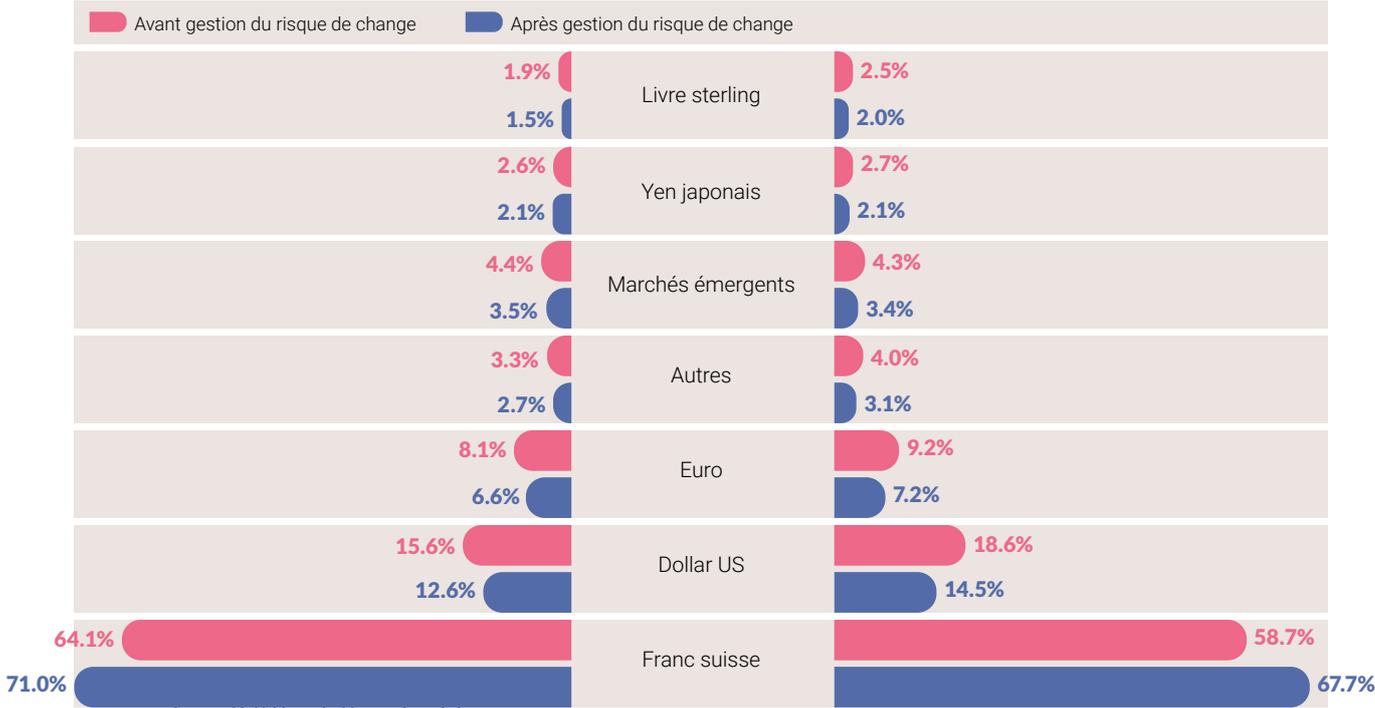
tés se trouvaient au-dessus des cibles pour les 2 CPI et les placements en gestion diversifiée pour la CPI « SIG ».

Toutes les pondérations des autres classes d'actifs étaient en dessous des cibles concernées.

Répartition monétaire au 31 décembre 2018

CPI « VILLES ET COMMUNES »

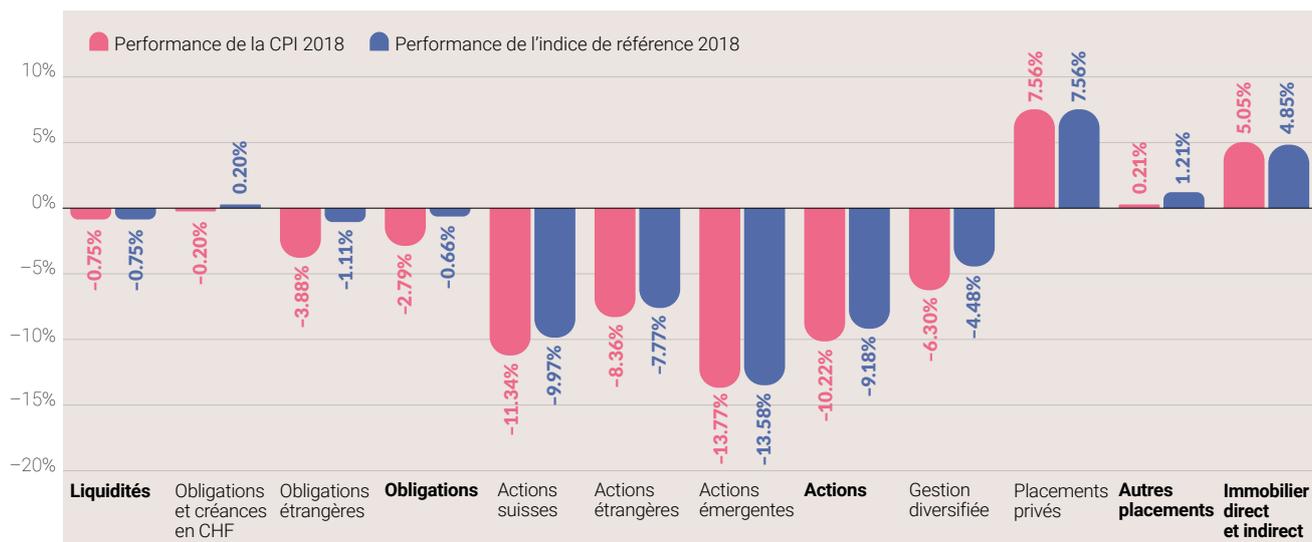
CPI « SIG »



Suite à la gestion des risques de change, l'allocation respective des CPI en franc suisse se situe respectivement à 71.0% et 67.7%.

Performances des valeurs mobilières au 31 décembre 2018

CPI « VILLES ET COMMUNES »



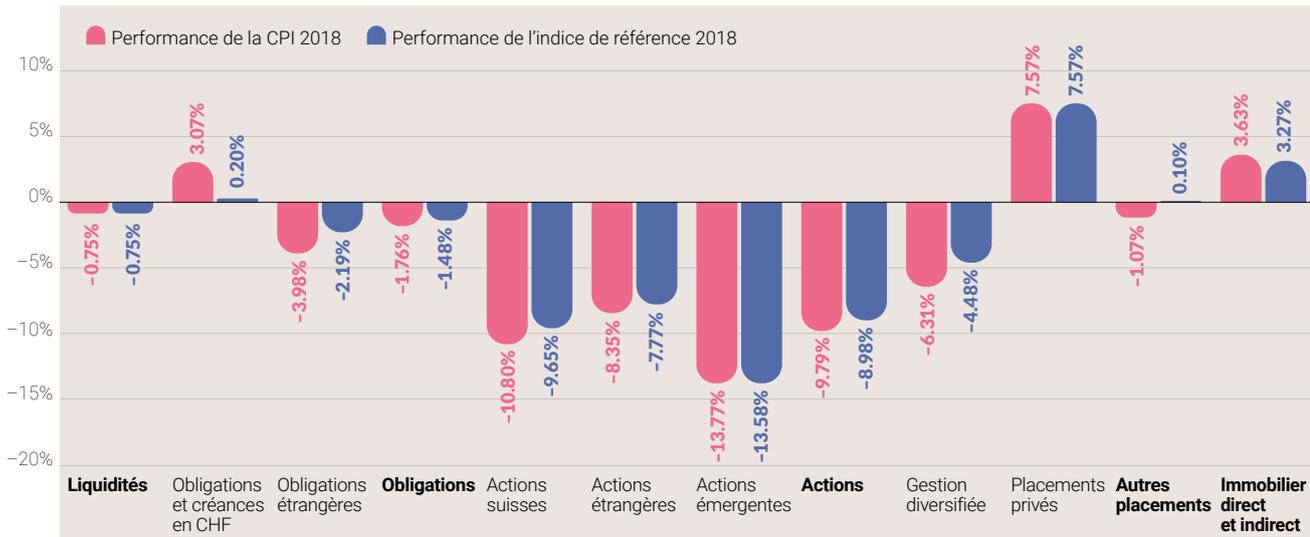
-5.63% pour la CPI «villes et communes»

Ces performances sont calculées en tenant compte de l'écart en pourcent entre la valeur boursière du portefeuille au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018, ainsi que des nouveaux investissements effectués, toutes valeurs et tous gestionnaires confondus.

-4.88% pour la CPI «SIG»

Les intérêts de la dette d'assainissement de la CPI «SIG» ont été supérieurs aux performances obtenues par les obligations suisses détenues par la CPI «villes et communes» et expliquent la différence de performance des valeurs mobilières entre les CPI respectives.

CPI «SIG»



Les éléments suivants expliquent notamment ces performances :

Liquidités

Les placements en liquidités ont été impactés par les taux d'intérêts négatifs (CHF 1 mio), même si CAP Prévoyance a bénéficié d'accords avec ses partenaires qui ont permis d'en atténuer les effets. Le taux moyen de -0.29% a été appliqué sur les liquidités, soit une réduction de 2/3 par rapport aux taux négatifs de -0.85% imposés par la Banque nationale suisse et appliqués par les banques partenaires avant négociations.

Obligations et créances en CHF

La part obligataire pour la CPI «SIG» était constituée en 2018 de la dette d'assainissement et, pour une plus faible part, d'obligations en devises. En supplément du versement de l'annuité ordinaire, SIG a procédé en cours d'année au versement supplémentaire d'une annuité payée d'avance. Le solde de la dette d'assainissement a ainsi été réduit de CHF 95.7 mios, passant de CHF 143.5 mios à fin 2017 à CHF 47.8 mios à fin 2018. Les versements de ces annuités ont donné l'opportunité de compléter les investissements en obligations suisses, en obligations en devises étrangères, en immobilier suisse indirect et en immobilier international indirect.

Actions

Les performances des actions ont été globalement inférieures aux indices de référence. En actions suisses de petites et moyennes capitalisations, les gérants n'ont pas été en mesure d'atteindre des résultats en ligne avec leur benchmark. De plus, les coûts des programmes de gestion des risques (risques devises et gestion des actions en rendements absolus) n'ont également pas permis d'atteindre des résultats conformes aux indices de référence respectifs.

Autres placements

Les placements privés (non cotés) ont obtenu une performance positive, en ligne avec leurs indices de référence. Par contre, la gestion diversifiée a également été impactée par les coûts des programmes de gestion des risques.

Devises

En 2018, les programmes de gestion active des devises n'ont pas permis de compenser la baisse de l'Euro et de la Livre sterling, ni de participer pleinement à la hausse du Dollar. Ils ont cependant été en mesure de réduire la volatilité globale des classes d'actifs concernées.

Immobilier indirect

En 2018, seule la CPI «SIG» était investie dans de l'immobilier suisse indirect, et les résultats obtenus ont été inférieurs aux attentes.

La CPI «villes et communes» a effectué en 2018 des investissements en immobilier international indirect, et la CPI «SIG» a complété son allocation. Les résultats obtenus en cours d'année ont été supérieurs à l'indice de référence concerné.

Investissement responsable

CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CAP Prévoyance est attentive aux questions de bonne gouvernance et aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable.

Dans ce cadre, les instances ont décidé d'investir de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits « ESG ») dans la gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés.

Cette décision a été formalisée dans une charte élaborée en 2010 relative aux principes d'investissements responsables qui fait partie intégrante du règlement de placement de CAP Prévoyance.

Cette charte préconise les éléments suivants :

- l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
- l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial ;
- l'exclusion des sociétés actives dans l'armement et la pornographie ;
- l'absence d'investissements dans les matières premières et les « hedge funds ».

L'application de cette charte s'inscrit dans une logique financière saine et rigoureuse afin de ne pas pénaliser les intérêts financiers de CAP Prévoyance à long terme, c'est-à-dire la rentabilité de ses placements. Les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte. À défaut, ils ou elles sont écarté-e-s.

L'intégration des critères « ESG » dans la gestion des placements mobiliers, en collaboration avec les gérant-e-s concerné-e-s, a d'ores et déjà permis à CAP Prévoyance de se désengager progressivement des secteurs sensibles, tout en favorisant des investissements dans des entreprises qualifiées de « best-in-class ». Ainsi, de manière consolidée, les portefeuilles de CAP Prévoyance présentent déjà un impact carbone plus favorable que les indices de référence concernés.



« Pour avancer
sereinement, il faut
savoir anticiper »

Après avoir été citée dans le « Guide de l'investissement durable » édité en novembre 2016 par « Swiss Sustainable Finance » (SSF), CAP Prévoyance a participé en 2017 au test pilote de compatibilité climatique initié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Bien que portant sur une partie limitée des portefeuilles en actions de CAP Prévoyance, les résultats ont montré que la Fondation était sur la bonne voie, avec quelques axes à améliorer.

Les auteurs du test ont relevé que vendre ou exclure des sociétés ne garantissait pas de modifier les pratiques des entreprises dont les actions ou les obligations peuvent être rachetées par des investisseurs moins sensibles aux questions climatiques. L'engagement actionnarial, tel que largement pratiqué par CAP Prévoyance, a été mis en avant comme le moyen de faire progresser les bonnes pratiques puisque cela permet d'agir sur le développement des sociétés au moyen d'approches coordonnées initiées par les investisseurs institutionnels.

Révision de la charte d'investissement responsable

En 2018, le Conseil de Fondation a décidé de poursuivre le travail engagé en matière d'investissement responsable et de procéder à un réexamen de la charte sur la base d'une analyse des portefeuilles au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que du calcul de l'empreinte carbone.

Les résultats de cette analyse ont permis de montrer que les portefeuilles actions concernés ont un bon profil de durabilité et respectent les directives d'investissements y relatives, plus généralement en matière d'exclusions sectorielles. Ces portefeuilles sont bien positionnés par rapport aux indices traditionnels mais également par rapport à ceux d'autres institutions de prévoyance observées régulièrement.

L'analyse a aussi montré que la mise en place des mesures d'actionnariat actif (exercice des droits de vote, engagement) par CAP Prévoyance permet d'appréhender les risques extra-financiers résiduels, ce qui renforce sa démarche globale en matière de durabilité.

Le Conseil de Fondation a également pris note qu'une exclusion de sociétés faisant face à des controverses majeures pouvait améliorer sensiblement la durabilité du portefeuille global et que l'empreinte carbone des portefeuilles pourrait encore être optimisée au niveau des actions internationales en optant, dans le cadre de certains mandats, pour l'utilisation d'indices de type ESG ou à plus faible intensité carbone.

Enfin, l'analyse a également mis un accent particulier sur le parc immobilier détenu en direct pour lequel des ressources importantes pourraient être nécessaires dans le cadre des enjeux climatiques et de réduction des émissions carbone.

Sur la base de cette analyse, le Conseil de Fondation poursuivra en 2019 les travaux initiés pour la révision de la charte d'investissement responsable.

EXERCICE DES DROITS D'ACTIONNAIRE

CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec le dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

Près de 65% de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

En 2018, les droits de vote ont été effectués de la manière suivante :

Actions suisses

- 181 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 3'319 résolutions soumises au vote ;
- 17% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées, à des augmentations de capital et au rejet de résolutions d'actionnaires.

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses (rapport CAP Prévoyance/Ethos 2018) est disponible sur le site internet de CAP Prévoyance.

Actions étrangères

- 304 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'479 résolutions soumises au vote ;
- en moyenne, la proportion de résolutions ayant fait l'objet d'un refus est de l'ordre de 25%. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance, l'élection de membres de Conseils d'administration, à la politique de rémunération des entreprises concernées, au rejet de fusions/acquisitions, ainsi que des projets de relocalisation.

ENGAGEMENT ACTIF

CAP Prévoyance fait partie d'« Ethos Engagement Pool Suisse » qui regroupe 137 caisses de pensions suisses, pour un total de près de CHF 219 milliards de fortune. « Ethos Engagement Pool Suisse » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2018 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, les stratégies face aux changements climatiques, les responsabilités fiscales, ainsi que la chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles.

Début 2017, en collaboration avec 5 autres caisses de pensions, CAP Prévoyance a décidé de participer, comme membre fondateur, au lancement d'« Ethos Engagement Pool International » qui vise les sociétés cotées hors de Suisse.

Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lequel Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années.

Après plus d'une année d'existence, ce pool a rapidement grandi et regroupe près de 34 caisses de pensions, pour un total d'environ CHF 110 milliards de fortune. Les principales activités du pool en 2018 ont concerné les questions environnementales (émissions carbone), sociales (droit du travail) et de gouvernement d'entreprise (défense des droits d'actionnaires, rémunération).

Au travers de ces démarches au niveau international, CAP Prévoyance est notamment devenue signataire du « Climate Action 100+ » qui vise un engagement actif sur les questions climatiques et d'émissions carbone auprès des 100 principaux émetteurs de gaz à effets de serre ainsi que sur un certain nombre de sociétés considérées comme représentant les plus grands risques dans les portefeuilles.

IMMOBILIER DIRECT

Dans le cadre de son patrimoine immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance est également soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Ainsi, CAP Prévoyance remplace progressivement les chaudières à mazout par des solutions au gaz naturel, pose des installations solaires en toiture et privilégie les réseaux de chauffage à distance lorsque cela est possible.

Elle met également en application des programmes appelés « Eco 21 » depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude afin d'optimiser les consommations. Dans le cadre de la révision de la charte d'investissement responsable, et comme déjà relevé, le parc immobilier fera l'objet d'études spécifiques en lien avec les enjeux climatiques.

Gestion immobilière

PARC IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de :

197 immeubles (allées)
3'652 appartements
3'042 places de parking et garages
13'557 m ² d'arcades
15'713 m ² de bureaux – locaux artisanaux
8'306 m ² de dépôts

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Recettes	CHF
Loyers encaissés	74'380'977.--
Variation du correctif de valeur sur loyers à encaisser	31'662.--
Subventions reçues	142'650.--
	74'555'289.--
Charges	
Intérêts hypothécaires	522'500.--
Charges d'exploitation courantes et entretien	23'706'589.--
	24'229'089.--
Résultat net	50'326'200.--

Les charges d'exploitation courante et entretien sont ventilées comme suit :

	CHF
Entretien des logements et des immeubles	7'974'313.--
Frais de gestion	5'501'998.--
Frais de conciergerie	3'536'435.--
Impôts	2'864'568.--
Eau et électricité	2'857'640.--
Assurances	609'988.--
Publicité et contentieux	361'647.--

TRAVAUX À PLUS-VALUES ET « GROS TRAVAUX »

Le coût global des travaux comptabilisés en 2018 s'établit à CHF 8.57 mios, soit CHF 5.37 mios portés en plus-values et CHF 3.20 mios en « Gros Travaux » (voir appendice 2).

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Le résultat d'exploitation net (avant coût des réparations prélevé sur le compte « Chantier Rénovation »), déduction faite des dettes hypothécaires, correspond à un taux de rendement calculé sur la valeur économique figurant au bilan de 3.99%.

ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS

Malgré l'analyse d'un certain nombre de dossiers de vente et les offres déposées, CAP Prévoyance n'a procédé à aucune acquisition en 2018 compte tenu de prix élevés induisant et des espérances de rendement insuffisantes.

ÉTUDES EN COURS

Chemin Frank-Thomas 20-22 / avenue de Rosemont 1-3-3A

Un projet de plan localisé de quartier, initié par la Ville de Genève et qui englobe les parcelles sur lesquelles se situent ces immeubles, est en cours d'instruction.

Ce projet prévoit la réalisation, sur la parcelle de CAP Prévoyance, d'un nouvel immeuble offrant 79 logements, dont une proportion de logements à loyers contrôlés. Ce projet implique la démolition des immeubles actuels comptant 59 logements.

Il n'est pas encore possible de présenter un calendrier, les procédures administratives étant longues, notamment en raison du traitement des oppositions.

ÉVOLUTION DES LOCATIONS

Par rapport à l'exercice précédent, le montant total des loyers encaissés a très légèrement diminué de -0.07%, soit CHF -54'319.-- Il faut relever, d'une part, une importante diminution subie pour 2 immeubles sortis du régime HLM fin 2017, à savoir les immeubles sis rue Le Corbusier 13B et promenade de l'Europe 13-17 (CHF -354'568.--) et, d'autre part, les difficultés de relocation des bureaux sis rue de Lyon 93-97 (CHF -225'840.--).

714 demandes de location d'appartements ont été enregistrées et 194 logements ont été attribués en 2018. Les immeubles HLM sortis du régime subventionné ont conduit à des diminutions des loyers encaissés. Ces diminutions s'expliquent essentiellement par la différence importante entre les taux d'intérêts hypothécaires actuels, historiquement très bas, et ceux appliqués lors de la construction de ces immeubles.

En ce qui concerne les affectations commerciales, 20 locaux commerciaux ainsi que 218 places de parking ou garages ont été attribués. Comme annoncé dans le précédent rapport d'activité, l'état locatif des bureaux sis rue de Lyon 93-97 a diminué du fait que la Confédération a libéré près de 2'300 m² au 30 juin 2018 qui n'ont pas encore pu être reloués.

Étant donné l'offre excédentaire de surfaces de bureaux observée particulièrement à Genève, l'année 2019 restera probablement difficile pour cet immeuble.

Cela étant, la large majorité de la fortune immobilière provenant des immeubles de logements, la situation locative peut, de manière générale, être qualifiée de favorable.

MANQUE À GAGNER SUR L'ÉTAT LOCATIF

Le nombre d'appartements vacants s'est maintenu à un faible niveau. En déduisant les vacants induits par les périodes de travaux d'entretien courant, le manque à gagner qui en résulte s'élève à CHF 195'553.--, soit 0.33% de l'état locatif des logements (2017 = 0.30%).

La relocation de certains logements du secteur subventionné reste difficile. Des périodes de vacance sont par ailleurs enregistrées dans le cadre de la recherche de nouveaux locataires pour des logements de 6 pièces et plus. Ainsi, la perte locative induite par la vacance de 7 logements de ce type (4 logements HLM sis route de St-Georges 79-87, 1 logement sis rue de la Terrassière 45-51 et 2 logements sis chemin de la Gradelle 22-40) représente CHF 74'883.--, soit près de 38% du manque à gagner de l'affectation appartements (43% en 2017).

En ce qui concerne les locaux commerciaux, le manque à gagner s'établit à CHF 966'775.-- soit 9.2% de l'état locatif commercial (2017 = 7.8%). Les vacants commerciaux sont répartis entre les affectations bureaux (87%), les arcades (10%) et les dépôts (3%).

Par rapport à 2017, cette augmentation des vacants de type « surface commerciale » était attendue compte tenu de la libération par la Confédération des bureaux situés dans les immeubles administratifs du complexe Charmilles, ensemble dans lequel se concentre quasiment la totalité des vacants – avec affectation bureaux et surfaces artisanales – du parc immobilier.

Pour l'ensemble du parc et toutes affectations confondues, le manque à gagner représente 2.46% de l'état locatif. 22% des vacants concernent l'affectation logements, 52% se concentrent sur les affectations commerciales, et 26% concernent les parkings.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE /

Adaptation des pensions à l'évolution des prix

Les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation se prononcent chaque année sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières des CPI. Le règlement de prévoyance de chaque CPI précise les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

En décembre 2018, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont décidé de ne pas indexer les rentes afin de préserver l'équilibre financier des CPI.

Situation actuarielle

Au 31 décembre 2018, la situation actuarielle de chaque CPI a été déterminée selon les bases techniques¹ VZ 2015 (P2017)² aux taux d'intérêts techniques de 3%.

Une provision pour adaptation des bases techniques, destinée notamment à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, est augmentée chaque année de 0,35% des prestations de libre passage nettes, et de 0,35 % des valeurs actuelles des rentes en cours (réserves mathématiques).

Une provision pour cas d'invalidité est également dotée afin de prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus ou attendus en fonction de l'expérience des CPI, à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

Enfin, considérant les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser le taux d'intérêt technique³ des CPI, les Comités de gestion ont décidé, en attendant l'abaissement formel du taux d'intérêt technique à 2,5% au 1^{er} janvier 2020, d'attribuer un montant de respectivement CHF 5.5 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 3.2 mios pour la CPI « SIG » à la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions.

Le montant de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique au 31 décembre 2018 conduit à un taux d'intérêt implicite de 2,5%.



¹ recensement de probabilités résultant de l'observation d'une population durant une période

² l'année 2017 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2015 (P2017) étant valables au 1^{er} janvier 2017

³ espérance de rendement moyen à long terme compte tenu d'une marge de sécurité

En CHF	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux de prévoyance des membres actifs	1'548'639'910	1'490'483'408	616'888'902	612'076'257
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	1'488'641'390	1'472'916'200	762'004'314	737'104'659
Capitaux de prévoyance⁴	3'037'281'300	2'963'399'608	1'378'893'216	1'349'180'916
Provisions techniques des membres actifs	203'224'314	179'639'615	74'647'347	72'189'574
Provisions techniques des membres pensionnés	90'848'867	84'963'345	44'965'845	40'834'065
Provisions techniques⁴	294'073'182	264'602'960	119'613'192	113'023'639
Engagements de prévoyance des membres actifs	1'751'864'224	1'670'123'022	691'536'249	684'265'831
Engagements de prévoyance des membres pensionnés	1'579'490'257	1'557'879'545	806'970'159	777'938'724
Engagements de prévoyance	3'331'354'482	3'228'002'568	1'498'506'408	1'462'204'555
Fortune de prévoyance⁴	2'647'043'383			
Degré de couverture⁵	79.46%	84.65%	111.30%	117.96%
Degré de couverture des membres actifs⁶	60.94%	61.34%		

⁴ détail au point 5.C de l'annexe aux comptes

⁵ rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance; pour la CPI « villes et communes » ce degré ne doit pas être inférieur à 68% (degré de couverture initial)

⁶ rapport entre la fortune de prévoyance disponible après capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés et les engagements de prévoyance des membres actifs; pour la CPI « villes et communes » ce degré ne doit pas être inférieur à 30% (degré de couverture initial des membres actifs)

Degrés de couverture

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète). Le degré de couverture de CAP Prévoyance, après consolidation des données des 2 CPI, s'élève à 89.34% (95.04% en 2017).

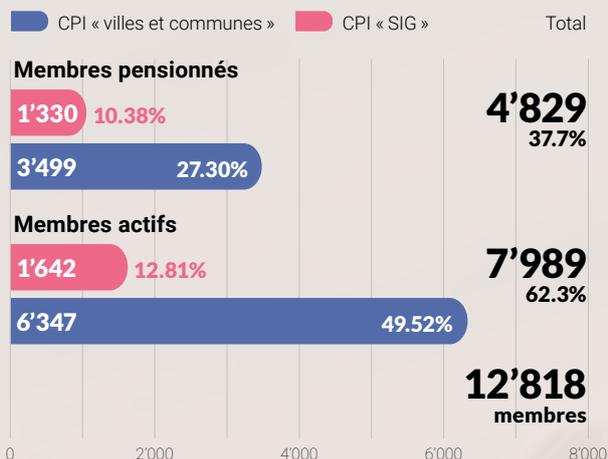
- Pour la CPI « villes et communes », qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :
 - un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80% pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68%. Il était de 79.46% fin 2018);
 - un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%, ce qui est le cas fin 2018;
 - un degré de couverture spécifique aux membres actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100% des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Le degré de couverture des membres actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30%. Il était de 60.94% fin 2018.
- Pour la CPI « SIG », qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%. Il était de 111.30% fin 2018.

Effectifs

Employeurs

À fin 2018, CAP Prévoyance comptait 54 employeurs affiliés (voir point 1.F de l'annexe aux comptes).

Répartition et rapport démographique des membres actifs et pensionnés



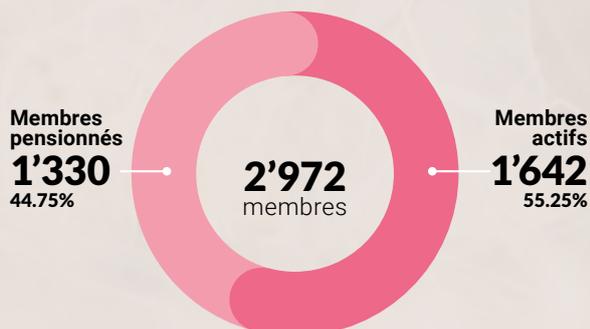
Rapport démographique
Membres actifs/pensionnés : **1.65**

CPI « VILLES ET COMMUNES »



Rapport démographique
Membres actifs/pensionnés : **1.81**

CPI « SIG »



Rapport démographique
Membres actifs/pensionnés : **1.23**



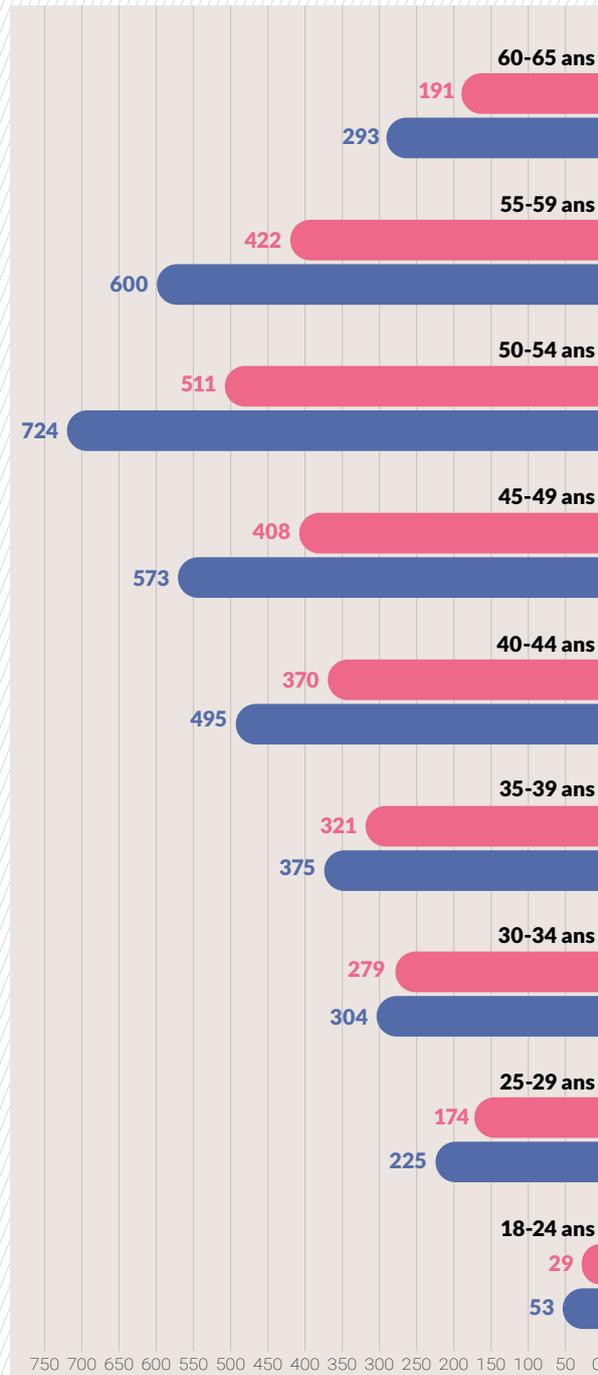


« Comme chaque retraite est unique, chaque conseil est spécifique »

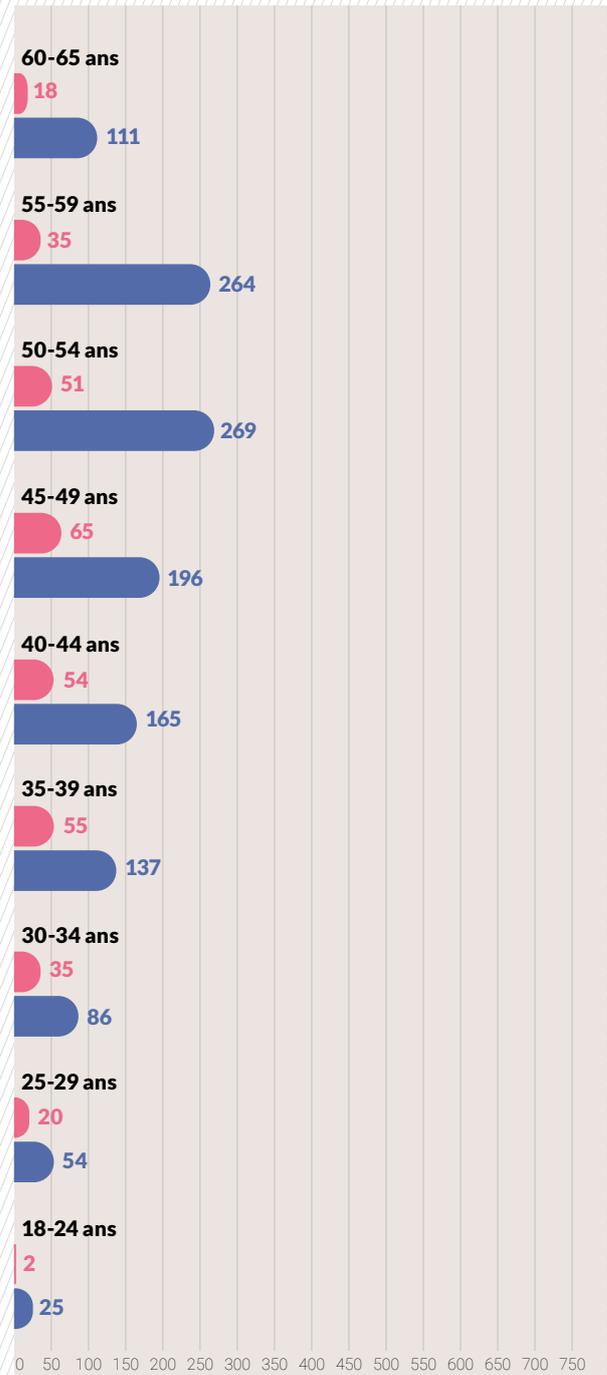
Répartition des membres actifs par sexe et par classe d'âge

Femmes Hommes

CPI « VILLES ET COMMUNES »



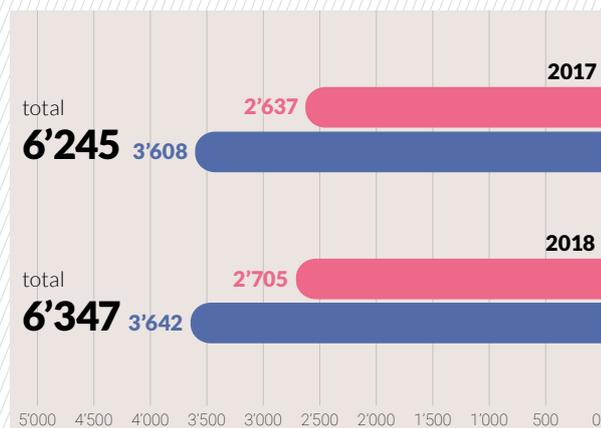
CPI « SIG »



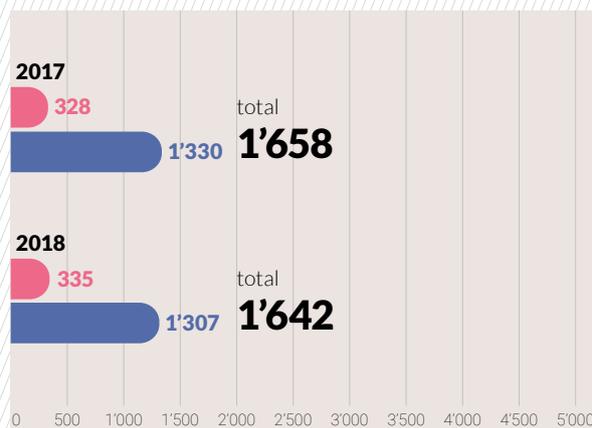
Évolution de l'effectif des membres actifs et pensionnés

Femmes Hommes

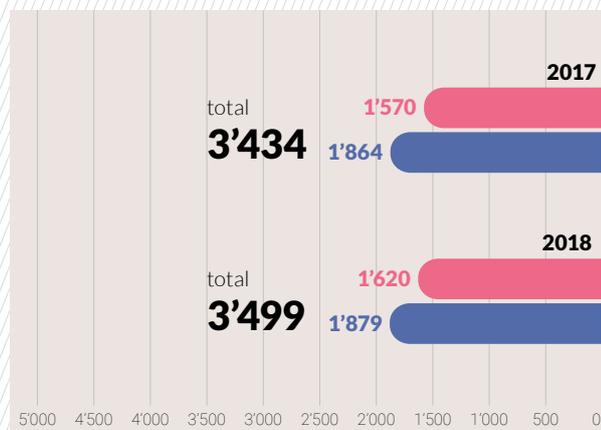
MEMBRES ACTIFS CPI « VILLES ET COMMUNES »



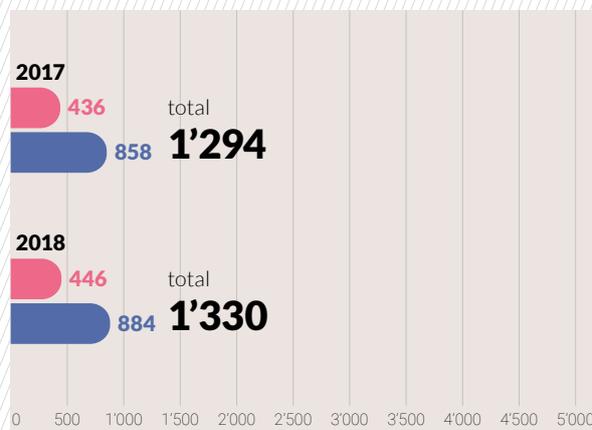
MEMBRES ACTIFS CPI « SIG »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « VILLES ET COMMUNES »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « SIG »



Caractéristiques moyennes du membre actif

En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	46 ans 9 mois	46 ans 1 mois	46 ans 5 mois	47 ans 9 mois	44 ans 7 mois	47 ans 1 mois
Salaire de base	94'707	75'600	86'563	113'813	96'529	110'287
Salaire assuré	72'412	57'674	66'131	88'566	74'656	85'728
Prestation de sortie	284'175	194'758	246'066	418'993	257'841	386'115
Taux de rente de retraite dès 64 ans	59.24%	57.28%	58.41%	62.38%	62.61%	62.43%
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	43'263	33'313	39'023	55'352	46'349	53'515



Caractéristiques moyennes du membre retraité

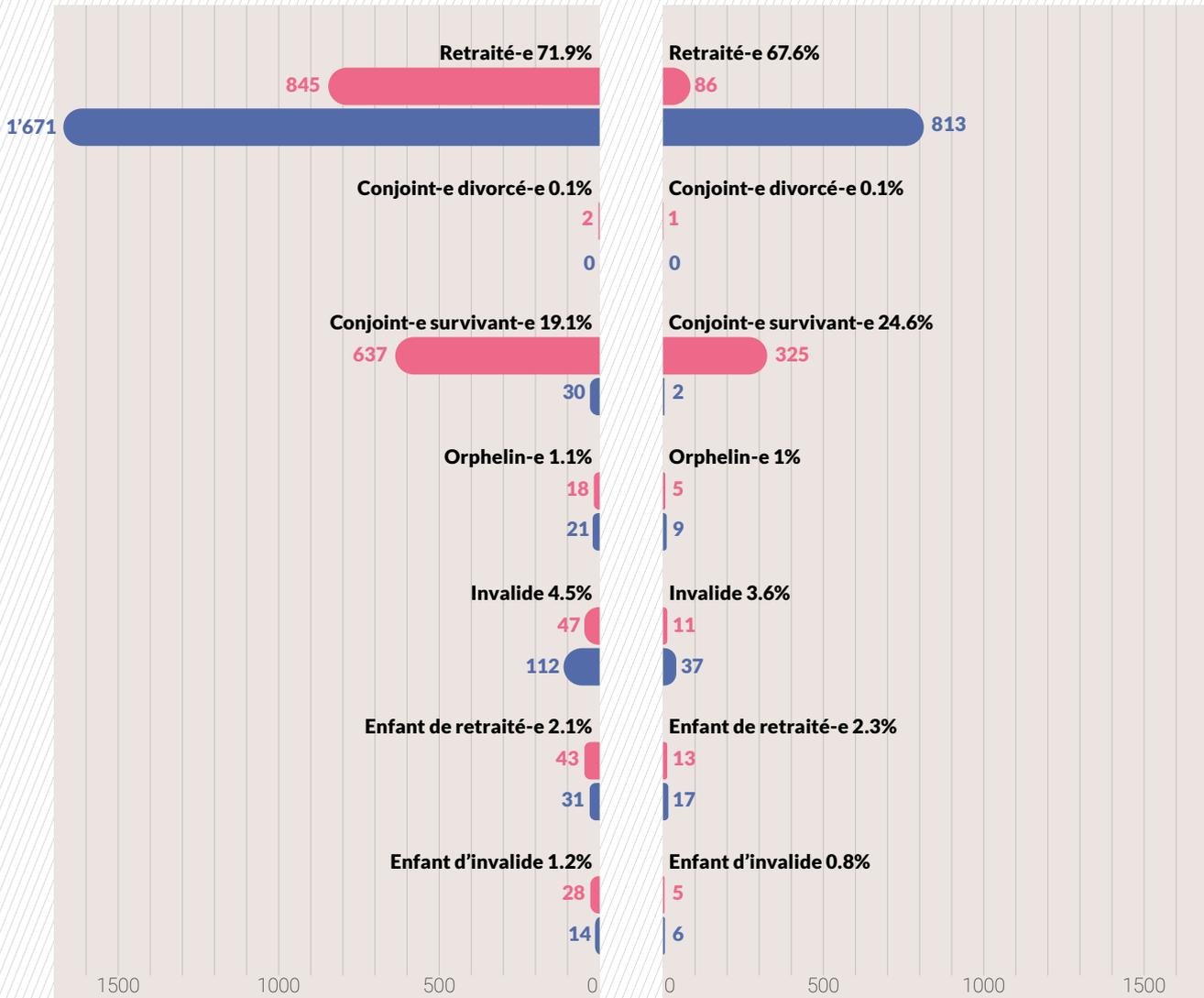
En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	73 ans 8 mois	72 ans 11 mois	73 ans 5 mois	74 ans 5 mois	71 ans 5 mois	74 ans 2 mois
Rente annuelle de retraite	45'451	26'858	39'206	60'511	37'102	58'271
<i>dont adaptation au renchérissement (indexation)</i>	2'560	1'222	2'111	4'558	1'517	4'267

Répartition des membres pensionnés par type de pension et par sexe

Femmes Hommes

CPI « VILLES ET COMMUNES »

CPI « SIG »

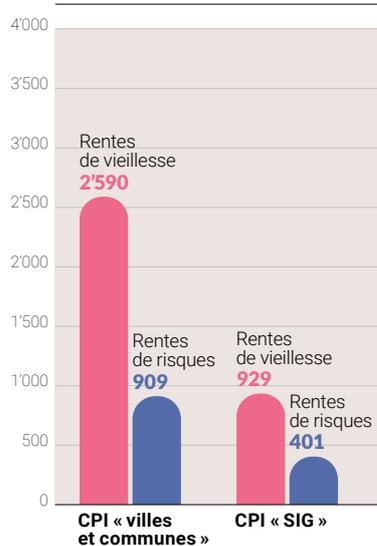




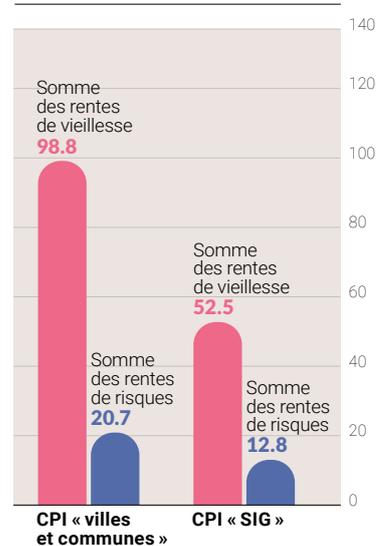
« Le sens de la prévoyance,
c'est d'aborder l'avenir avec
un sentiment de sécurité »

Au 31 décembre 2018, la répartition entre les rentes de vieillesse et les rentes de risques des CPI se présentait comme suit :

RENTES DE VIEILLESSE ET DE RISQUES (NBRE)



SOMMES DES RENTES DE VIEILLESSE ET DE RISQUES (en CHF mios)



Encouragement à la propriété du logement

	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Nombre de retraits	41	50	22	18
<i>Dont en Suisse</i>	14	13	9	3
<i>Dont en France</i>	27	37	13	15
Âge moyen	44 ans	41 ans 5 mois	39 ans 6 mois	44 ans 7 mois
Retrait moyen	109'733	107'251	84'360	106'757
Somme des retraits	4'499'040	5'362'572	1'855'910	1'921'621



CAP PRÉVOYANCE
— **COMPTES**
ET ANNEXE
AUX COMPTES
2018 /

Bilan au 31 décembre 2018

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF							
Placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.D/7.A	339'266'916	364'658'685	193'615'917	241'034'048	145'550'999	123'524'637
Obligations et créances en CHF	6.D/7.B	229'568'204	308'777'315	150'417'862	152'067'560	79'150'342	156'709'755
<i>Dont dette d'assainissement SIG</i>	7.B	47'811'393	143'490'768			47'811'393	143'490'768
Obligations en devises	6.D	597'154'399	577'060'942	343'728'548	354'900'416	253'425'851	222'160'526
Actions suisses	6.D	722'733'167	738'326'704	460'907'783	462'606'885	261'825'385	275'719'818
Actions étrangères et marchés émergents	6.D	721'801'996	918'020'515	440'328'060	572'366'551	281'473'936	345'653'963
Autres placements	6.D/6.E	309'979'451	299'028'152	192'399'229	189'745'549	117'580'223	109'282'602
Immobilier suisse direct	6.D/7.D	1'260'371'742	1'240'262'053	849'490'554	835'936'624	410'881'188	404'325'429
Immobilier suisse indirect	6.D/7.D	63'976'828	56'341'881	–	–	63'976'828	56'341'881
Immobilier étranger indirect	6.D/7.D	134'628'985	62'547'147	39'964'199	–	94'664'786	62'547'147
Total placements		4'379'481'688	4'565'023'394	2'670'852'151	2'808'657'634	1'708'529'537	1'756'265'760
Compte de régularisation actif							
Cotisations à encaisser	7.E	5'144'612	5'372'817	1'981'918	2'186'267	3'162'694	3'186'550
Comptes courants régies		1'278'449	339'188	861'675	228'613	416'774	110'575
Impôt anticipé à récupérer		656'836	309'750	22'385	5'096	634'451	304'654
Autres transitoires		993'229	2'314'587	510'943	865'096	482'286	1'449'492
Total compte de régularisation actif		8'073'126	8'336'343	3'376'921	3'285'072	4'696'205	5'051'271
Immobilisations corporelles							
		–	–	–	–	–	–
Total de l'actif		4'387'554'814	4'573'359'737	2'674'229'072	2'811'942'706	1'713'225'742	1'761'317'031

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

Bilan au 31 décembre 2018

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
PASSIF							
Dettes							
Comptes courants bancaires	7.G	35'870'112	76'557'089	317'444	51'625'241	35'552'668	24'931'848
Prestations de prévoyance à payer	7.H	9'603'952	12'897'395	8'642'983	10'003'700	960'969	2'893'695
Emprunts hypothécaires	6.H	23'290'000	23'290'000	15'697'460	15'697'460	7'592'540	7'592'540
Autres dettes	7.H	756'807	990'200	510'088	667'395	246'719	322'805
Total dettes		69'520'872	113'734'684	25'167'975	77'993'796	44'352'896	35'740'888
Compte de régularisation passif	7.I	3'024'334	2'174'886	2'017'713	1'485'776	1'006'620	689'110
Provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques							
Capitaux de prévoyance des membres actifs	5.C	2'165'528'812	2'102'559'665	1'548'639'910	1'490'483'408	616'888'902	612'076'257
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	5.C	2'250'645'704	2'210'020'859	1'488'641'390	1'472'916'200	762'004'314	737'104'659
Provisions techniques	5.C	413'686'374	377'626'599	294'073'182	264'602'960	119'613'192	113'023'639
		4'829'860'890	4'690'207'123	3'331'354'482	3'228'002'568	1'498'506'408	1'462'204'555
Part de financement en répartition (-20%)		-666'270'896	-645'600'514	-666'270'896	-645'600'514	-	-
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		4'163'589'993	4'044'606'609	2'665'083'585	2'582'402'054	1'498'506'408	1'462'204'555
Réserve de fluctuation de valeurs	6.C	169'359'817	412'743'558	-	150'061'080	169'359'817	262'682'478
Fortune libre/découvert							
Capital de fondation	9	100'000	100'000	-	-	-	-
Situation en début de période		-	-	-	-	-	-
Excédent de produits / de charges de l'exercice		-18'040'202	-	-18'040'202	-	-	-
Total fortune libre/découvert	9	-17'940'202	100'000	-18'040'202	-	-	-
Total du passif		4'387'554'814	4'573'359'737	2'674'229'072	2'811'942'706	1'713'225'742	1'761'317'031

Compte d'exploitation au 31 décembre 2018

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Cotisations, apports ordinaires et autres							
Cotisations des salarié-e-s		43'608'744	42'564'749	32'821'656	31'774'686	10'787'088	10'790'063
Cotisations des employeurs		87'224'815	85'129'380	65'650'875	63'549'268	21'573'941	21'580'112
Cotisations rappels des salarié-e-s		4'358'450	5'091'939	3'235'446	3'677'342	1'123'004	1'414'597
Cotisations rappels des employeurs		16'572'380	17'197'997	11'933'045	12'171'764	4'639'335	5'026'232
Primes uniques et rachats		4'271'718	5'215'024	2'254'581	3'102'279	2'017'137	2'112'745
Total cotisations, apports ordinaires et autres		156'036'107	155'199'089	115'895'602	114'275'339	40'140'505	40'923'749
Prestations d'entrée							
Apports de libre passage		23'281'305	26'006'711	20'276'192	22'367'489	3'005'113	3'639'222
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL		3'018'355	2'574'416	1'964'200	1'825'979	1'054'155	748'437
Apports de libre passage à la suite de divorces		335'702	168'500	67'186	11'654	268'517	156'846
Apports dans le cadre reprises assurés	5.1	18'195'820	-	-	-	18'195'820	-
Total prestations d'entrée		44'831'182	28'749'626	22'307'578	24'205'122	22'523'604	4'544'504
Total cotisations, apports ordinaires et prestations d'entrée		200'867'289	183'948'715	138'203'180	138'480'461	62'664'109	45'468'254
Prestations réglementaires							
Rentes de vieillesse		-149'839'190	-148'233'104	-97'746'985	-95'818'794	-52'092'206	-52'414'310
Rentes de survivants		-27'208'796	-26'935'667	-15'886'049	-15'550'040	-11'322'746	-11'385'628
Rentes d'invalidité		-5'596'841	-5'795'446	-4'503'958	-4'648'325	-1'092'883	-1'147'121
Autres prestations réglementaires		6'041'209	6'149'548	3'958'982	4'012'045	2'082'226	2'137'503
Prestations en capital à la retraite		-6'667'668	-3'130'359	-3'970'519	-1'716'003	-2'697'149	-1'414'356
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-1'214'119	-742'384	-912'409	-425'520	-301'710	-316'864
Total prestations réglementaires		-184'485'404	-178'687'412	-119'060'937	-114'146'638	-65'424'467	-64'540'775
Prestations de sortie							
Prestations de libre passage de sortie		-23'202'794	-23'625'374	-20'688'418	-22'673'871	-2'514'376	-951'503
Prestations de libre passage à la suite de divorces		-2'961'914	-2'486'173	-2'031'449	-1'574'063	-930'465	-912'110
Versements anticipés pour l'EPL		-6'354'950	-7'284'192	-4'444'872	-5'362'572	-1'910'078	-1'921'621
Total prestations de sortie		-32'519'658	-33'395'739	-27'164'738	-29'610'506	-5'354'920	-3'785'233
Total prestations réglementaires et de sortie		-217'005'062	-212'083'151	-146'225'676	-143'757'143	-70'779'387	-68'326'008
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions							
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres actifs	5.c	-62'969'148	-303'184'405	-58'156'502	-228'756'762	-4'812'645	-74'427'643
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres pensionnés	5.c	-40'624'845	-127'861'386	-15'725'190	-80'299'488	-24'899'655	-47'561'898
Variation nette des provisions techniques	5.c	-36'059'774	194'555'929	-29'470'221	135'118'123	-6'589'553	59'437'806
Variation part de financement en répartition	5.c	20'670'383	34'787'625	20'670'383	34'787'625	-	-
Total variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-118'983'384	-201'702'237	-82'681'531	-139'150'502	-36'301'853	-62'551'735
Charges d'assurance							
Cotisations au fonds de garantie		-570'609	-545'289	-437'220	-416'601	-133'389	-128'688
Résultat net de l'activité de prévoyance		-135'691'766	-230'381'962	-91'141'246	-144'843'785	-44'550'520	-85'538'178

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2018

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Résultat des placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.J	-1'042'751	-574'791	-329'286	-150'866	-713'466	-423'924
Obligations et créances en CHF	6.J	4'813'586	7'500'853	849'109	319'894	3'964'476	7'180'959
Obligations en devises	6.J	-21'537'233	21'749'294	-12'181'613	13'343'552	-9'355'620	8'405'742
Actions suisses	6.J	-86'516'519	146'217'744	-55'996'833	92'446'330	-30'519'686	53'771'414
Actions étrangères et marchés émergents	6.J	-55'445'378	116'558'024	-33'695'600	71'969'226	-21'749'779	44'588'798
Placements non traditionnels	6.J	-4'710'448	62'021'955	-2'357'840	40'714'150	-2'352'608	21'307'805
Placements immobiliers suisses indirects	6.J	-1'286'223	4'224'569	-	-	-1'286'223	4'224'569
Placements immobiliers étrangers indirects	6.J	2'463'278	3'142'152	108'480	-	2'354'797	3'142'152
Immobilier suisse direct	7.J	52'635'021	53'514'638	35'476'004	36'068'866	17'159'017	17'445'772
Variation de la valeur financière de l'immobilier suisse direct	6.I	14'720'044	708'592	9'921'310	477'591	4'798'734	231'001
Intérêts sur prestations de sortie		-77'992	-70'771	-73'624	-68'164	-4'368	-2'607
Frais de gestion de fortune mobilière	6.J	-22'075'810	-19'090'564	-13'312'906	-11'747'895	-8'762'905	-7'342'668
Frais de gestion de fortune immobilière	6.J	-5'501'998	-5'247'746	-3'708'347	-3'536'981	-1'793'651	-1'710'765
Total résultat des placements		-123'562'426	390'653'948	-75'301'146	239'835'702	-48'261'280	150'818'246
Variation des provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Autres produits	7.L	207'145	174'950	159'087	133'798	48'058	41'151
Autres frais	7.M	-426	-761	-84	-708	-342	-53
Résultat net des placements		-123'355'707	390'828'137	-75'142'143	239'968'792	-48'213'564	150'859'345
Frais d'administration							
Frais d'administration	7.N	-2'116'537	-2'066'439	-1'626'162	-1'520'013	-490'375	-546'426
Honoraires organe de révision	7.N	-80'775	-87'220	-54'442	-58'786	-26'333	-28'434
Honoraires expert en prévoyance	7.N	-160'339	-205'308	-122'868	-138'378	-37'471	-66'930
Émoluments autorité de surveillance	7.N	-18'819	-18'538	-14'421	-12'495	-4'398	-6'044
Total frais d'administration		-2'376'470	-2'377'505	-1'817'893	-1'729'671	-558'577	-647'834
Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs		-261'423'942	158'068'670	-168'101'282	93'395'336	-93'322'660	64'673'333
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	7.O	243'383'741	-158'068'670	150'061'080	-93'395'336	93'322'660	-64'673'333
Excédent de produits / de charges de l'exercice		-18'040'202	-	-18'040'202	-	-	-

1. BASES ET ORGANISATION /

1.A/ Forme juridique, but et siège social

CAP Prévoyance est une fondation collective constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après SIG).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, elle gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes affiliées, ainsi que les autres employeurs affiliés conventionnellement, selon le système de la capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, selon le système de la capitalisation complète.

Les CPI participent à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et appliquent toutes deux un plan de prévoyance en primauté des prestations au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP). Elles sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CAP Prévoyance a une durée indéterminée et est inscrite au Registre du commerce. Elle a son siège dans le canton de Genève.

1.B/ Enregistrement au Registre de la prévoyance professionnelle et fonds de garantie

CAP Prévoyance remplit les obligations de la LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du canton de Genève (ASFIP) depuis le 29 novembre 2013 sous le numéro GE-0058. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

1.C/ Indication de la loi, des statuts et des règlements

- a) **Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013**, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, entrée en vigueur le 16 novembre 2013.
- b) **Statuts** entrés en vigueur le 16 novembre 2013.
- c) **Règlement de la CPI « villes et communes » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance** approuvé par délibérations communales, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014
- d) **Règlement de prévoyance de la CPI « villes et communes »** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2018.
- e) **Règlement de prévoyance de la CPI « SIG »** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2018.
- f) **Règlement d'encouragement à la propriété du logement** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} octobre 2017.
- g) **Règlement d'organisation** du 5 décembre 2013, état au 23 juin 2017.
- h) **Règlement de liquidation partielle** du 5 décembre 2013, état au 24 juin 2016.
- i) **Règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2018.
- j) **Règlement de placement** du 5 décembre 2013, état au 13 décembre 2018.

1.D/Organes et droit à la signature

L'organe suprême de CAP Prévoyance est le Conseil de Fondation. Il est composé de 17 membres, soit 8 représentant-e-s des membres actifs, 8 représentant-e-s des employeurs et un représentant des membres pensionnés, avec voix consultative.

En 2018, la composition du Conseil de Fondation était la suivante :

CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

KREBS Philippe *

PAGANI Rémy

SALERNO Sandrine * *Présidente*

COMMUNES

GOEHRING Marcel *

MUMENTHALER François

SIG

DEVAUD Daniel * *Vice-président*

MONIN Robert

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

CHEVALLEY Denis

KELLER Simon-Pierre

MORO Nicolas *

TABOURIN Jean-Lou *

COMMUNES

LUZZATTO Christine

RUETTIMANN Patrick *

SIG

FIVAZ Fabien (*dès le 01.03.2018*)

SCHAUB Patrick *

SENTI MARI SANTA CRUZ Christine
(*jusqu'au 28.02.2018*)

Membres pensionnés

URCAP

POSCIA Daniel *Voix consultative*

Le Conseil de Fondation a délégué un certain nombre de tâches à son Bureau ainsi qu'à deux Commissions, la Commission de placement et la Commission assurance et juridique, composés, en 2018, des membres suivants :

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

KREBS Philippe

SALERNO Sandrine *Présidente*

COMMUNES

GOEHRING Marcel

SIG

DEVAUD Daniel *Vice-président*

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

MORO Nicolas

TABOURIN Jean-Lou

COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

SIG

SCHAUB Patrick

COMMISSION DE PLACEMENT

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

KREBS Philippe

PAGANI Rémy

COMMUNES

GOEHRING Marcel

SIG

DEVAUD Daniel

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

CHEVALLEY Denis *Président (dès le 20.03.2018)*

KELLER Simon-Pierre *Vice-président*

COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

SIG

FIVAZ Fabien *(dès le 01.03.2018)*

SENTI MARI SANTA CRUZ Christine *(jusqu'au 28.02.2018) Présidente*

COMMISSION ASSURANCE ET JURIDIQUE

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

KREBS Philippe

COMMUNES

MUMENTHALER François

SIG

MONIN Robert

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

MORO Nicolas *Vice-président*

TABOURIN Jean-Lou

COMMUNES

LUZZATTO Christine

SIG

SCHAUB Patrick *Président*

Chaque CPI dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans les statuts, composé des membres suivants en 2018 :

CPI « VILLES ET COMMUNES »

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

BURRI Olivier

KREBS Philippe

MORET Jacques

PAGANI Rémy

SALERNO Sandrine *Vice-présidente*

COMMUNES

GOEHRING Marcel

MOREL Anne-Françoise

MUMENTHALER François

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

BARRIERA Gabrielle

CHEVALLEY Denis

KELLER Simon-Pierre

MORO Nicolas

TABOURIN Jean-Lou

TOURKI Laila

COMMUNES

LAVANCHY Frank

LUZZATTO Christine *Présidente*

RUETTIMANN Patrick

Membres pensionnés

URCAP

MARECHAL Raymond *Voix consultative*

CPI « SIG »

Employeurs

SIG

DEVAUD Daniel

GAUDERLOT Céline

MONIN Robert

ROCH Barthélémy *Président*

Membres actifs

SIG

BRUGGER Patrick *(dès le 01.03.2018)*

CARMINATI Louis *Vice-président*

FIVAZ Fabien

SCHAUB Patrick

SENTI MARI SANTA CRUZ Christine *(jusqu'au 28.02.2018)*

Membres pensionnés

URCAP

POSCIA Daniel *Voix consultative*

Droit à la signature

Les membres du Bureau du Conseil de Fondation et les membres de la Direction ont un droit de signature collectif à deux. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du commerce. Le Conseil de Fondation peut en outre conférer le droit de signature collectif à deux à des collaborateurs et collaboratrices de CAP Prévoyance.

Principe de loyauté

CAP Prévoyance, conformément à la législation fédérale, met en œuvre les règles en matière de loyauté et d'intégrité dans la gestion, dont les principes sont inscrits dans le règlement de placement.

Elle applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CAP Prévoyance en sont informé-e-s et doivent également s'y conformer, ou suivre des principes équivalents.

Tous les membres des instances ainsi que le personnel de CAP Prévoyance sont soumis à ces règles. Ils signent une déclaration de subordination lors de leur entrée en fonction, puis complètent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègre les dispositions fédérales, notamment les articles 51b LPP et 48f à 49a OPP 2.

Pour l'exercice 2018, toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.E/Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Bernard ROMANENS – Pittet Associés SA

Organe de révision

**Guy CHERVET – BfB
Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA**

Conseillers financiers

**Graziano LUSENTI – Lusenti Partners Sàrl
Michel GADA – Olifan Finance SA**

Médecin-conseil

D^{re} Marianna LALICATA-GISSELBAEK

Autorité de surveillance

**Autorité cantonale de surveillance
des fondations et des institutions
de prévoyance (ASFIP)**

Direction du fonds Capacity

FundPartners Solutions SA

1.F/Employeurs affiliés

Employeur	Membres actifs		Membres pensionnés		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Association des communes genevoises	58	0.73%	12	0.25%	70	0.55%
Anières	16	0.20%	6	0.12%	22	0.17%
Avully	6	0.08%	6	0.12%	12	0.09%
Avusy	7	0.09%	1	0.02%	8	0.06%
Bardonnex	9	0.11%	4	0.08%	13	0.10%
Bellevue	19	0.24%	5	0.10%	24	0.19%
Bernex	138	1.73%	43	0.89%	181	1.41%
Aire-la-Ville	3	0.04%	0	0.00%	3	0.02%
Cartigny	5	0.06%	4	0.08%	9	0.07%
Céligny	4	0.05%	0	0.00%	4	0.03%
Chancy	4	0.05%	1	0.02%	5	0.04%
Chêne-Bougeries	82	1.03%	46	0.95%	128	1.00%
Chêne-Bourg	46	0.58%	23	0.48%	69	0.54%
Choulex	8	0.10%	2	0.04%	10	0.08%
Collex-Bossy	8	0.10%	1	0.02%	9	0.07%
Collonge-Bellerive	61	0.76%	17	0.35%	78	0.61%
Cologny	40	0.50%	25	0.52%	65	0.51%
Confignon	32	0.40%	7	0.14%	39	0.30%
Corsier	15	0.19%	7	0.14%	22	0.17%
Dardagny	7	0.09%	5	0.10%	12	0.09%
Fondation des Évaux	18	0.23%	1	0.02%	19	0.15%
AFJ Rhône Sud	52	0.65%	6	0.12%	58	0.45%
FCTPL	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
3 Chêne Culture	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
Genthod	13	0.16%	5	0.10%	18	0.14%
Grand-Saconnex	75	0.94%	39	0.81%	114	0.89%
Hermance	6	0.08%	6	0.12%	12	0.09%
Jussy	10	0.13%	4	0.08%	14	0.11%
Laconnex	3	0.04%	3	0.06%	6	0.05%
Lancy	233	2.92%	118	2.44%	351	2.74%
Meinier	14	0.18%	8	0.17%	22	0.17%
Meyrin	413	5.17%	156	3.23%	569	4.44%
Onex	171	2.14%	103	2.13%	274	2.14%
Perly-Certoux	14	0.18%	7	0.14%	21	0.16%
Plan-les-Ouates	166	2.08%	29	0.60%	195	1.52%
Pregny-Chambésy	22	0.28%	12	0.25%	34	0.27%
Presinge	6	0.08%	2	0.04%	8	0.06%
Puplinge	14	0.18%	5	0.10%	19	0.15%
Russin	2	0.03%	0	0.00%	2	0.02%
Satigny	25	0.31%	12	0.25%	37	0.29%
Soral*	0	0.00%	1	0.02%	1	0.01%
Thônex	86	1.08%	25	0.52%	111	0.87%
Troinex	13	0.16%	4	0.08%	17	0.13%
Vandœuvres	14	0.18%	7	0.14%	21	0.16%
Vernier	385	4.82%	148	3.06%	533	4.16%
Versoix	117	1.46%	27	0.56%	144	1.12%
Veyrier	59	0.74%	30	0.62%	89	0.69%
Groupement intercommunal Le Sapay	13	0.16%	0	0.00%	13	0.10%
Centre sportif de Sous-Moulin	17	0.21%	9	0.19%	26	0.20%
OPC Salève	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
ORCP Voirons	2	0.03%	0	0.00%	2	0.02%
OPC Seymaz	1	0.01%	1	0.02%	2	0.02%
CAP Prévoyance	25	0.31%	5	0.10%	30	0.23%
Ville de Genève	3'787	47.40%	2'511	52.00%	6'298	49.13%
SIG	1'642	20.55%	1'330	27.54%	2'972	23.19%
Total	7'989		4'829		12'818	

* La commune de Soral n'est pas assurée mais comporte un effectif fermé (membres pensionnés).

2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Membres actifs	7'989	7'903	6'347	6'245	1'642	1'658
<i>Hommes</i>	4'949	4'938	3'642	3'608	1'307	1'330
<i>Femmes</i>	3'040	2'965	2'705	2'637	335	328
Membres pensionnés	4'829	4'728	3'499	3'434	1'330	1'294
<i>Hommes</i>	2'763	2'722	1'879	1'864	884	858
<i>Femmes</i>	2'066	2'006	1'620	1'570	446	436
Total	12'818	12'631	9'846	9'679	2'972	2'952
Retraité-e-s	3'415	3'338	2'516	2'468	899	870
Enfants de retraité-e-s	104	106	74	80	30	26
Invalides	207	214	159	166	48	48
Enfants d'invalides	53	54	42	37	11	17
Conjoint-e-s survivant-e-s	994	969	667	649	327	320
Conjoint-e-s divorcé-e-s	3	1	2	1	1	-
Orphelin-e-s	53	46	39	33	14	13
Total	4'829	4'728	3'499	3'434	1'330	1'294

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.A/ Explication des plans de prévoyance en vigueur en 2018

PRESTATIONS

Type de plans	Primauté des prestations
Âge de début d'assurance pour les risques invalidité et décès	1 ^{er} janvier qui suit le 17 ^e anniversaire
Âge de début d'assurance pour la retraite	1 ^{er} jour du mois qui suit le 24 ^e anniversaire
Âge ordinaire de la retraite	64 ans
Durée d'assurance possible	40 ans
Rachat d'années d'assurance	Possible sans limite d'âge
Compte individuel d'épargne	Possible pour financer la réduction des prestations en cas de retraite anticipée une fois la durée d'assurance complète acquise, soit une origine des droits de 24 ans
Salaire de base	Il prend en compte le salaire mensuel fixe sur 12 mois et lorsque l'employeur le décide, les éventuels compléments fixes, non soumis à variation, y compris le 13 ^e salaire
Déduction de coordination	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum de l'AVS (28'200 en 2018) pondérée au taux d'activité
Salaire assuré	Salaire de base diminué de la déduction de coordination
Rente de retraite à l'âge terme	$1.75\% \times \text{salaire assuré} \times 100\% \times \text{durée d'assurance} \times \text{taux moyen d'activité}$
Facteurs de réduction et de majoration en cas d'anticipation ou d'ajournement de la retraite	5% par année d'anticipation ou par année d'ajournement
Rente d'enfant de retraité-e	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
Rente d'invalidité	$1.75\% \times \text{salaire assuré} \times 100\% \times \text{durée d'assurance projetée jusqu'à 64 ans} \times \text{taux moyen d'activité projeté jusqu'à 64 ans}$
Rente d'enfant d'invalidé	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
Rente de conjoint-e survivant-e	60% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Rente d'orphelin-e	20% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Capital décès	Le droit au capital décès naît lorsqu'il n'existe ni conjoint-e survivant-e, ni orphelin-e au sens du plan de prévoyance. Le montant du capital décès d'un membre actif correspond à la prestation de sortie sous déduction des éventuelles créances de la CPI. Le montant du capital décès d'un-e retraité-e ou d'un-e invalide n'est calculé que pour les rentes en cours depuis moins de 10 ans. Il correspond aux apports effectués par la ou le défunt-e, sous déduction des prestations déjà perçues et des éventuelles créances de la CPI

3.B/Financement, méthodes appliquées

Les plans de prévoyance appliqués sont en primauté des prestations. Leur financement est effectué par une cotisation sur le salaire assuré de 8% pour les membres actifs et de 16% pour les employeurs ainsi que par des rappels de cotisations pour toute augmentation du salaire assuré supérieure au renchérissement.

Ces taux sont ramenés à 1% pour les membres actifs âgés de moins de 24 ans, respectivement à 2% pour les employeurs, dès lors que seuls les risques invalidité et décès sont assurés.

Les rappels de cotisations sont financés selon la même répartition de 1/3 – 2/3, avec un plafond maximum de 90% de l'augmentation assurée – pondéré au taux d'activité pour les membres actifs, le solde étant à la charge des employeurs.

La CPI « villes et communes » applique le système de la capitalisation partielle et bénéficie de la garantie des communes affiliées. Son plan de financement, établi conformément aux articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2, a été approuvé par l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance par décision du 8 octobre 2014.

La CPI « SIG » applique le système de la capitalisation complète.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE /



4.A/Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de CAP Prévoyance sont présentés, à l'exception des capitaux de prévoyance et des provisions techniques de la CPI « villes et communes », selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

L'exception résulte du fait que la CPI « villes et communes » répond aux dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle selon les articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2.

Cette CPI dispose d'un règlement spécifique relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, lequel prescrit notamment que la Caisse est tenue d'assurer son équilibre financier à long terme en tenant compte d'un objectif de taux de couverture de 80% d'ici à 2052.

Aussi, avec l'accord de l'organe de révision, CAP Prévoyance a choisi de considérer l'objectif réglementaire de 80% comme niveau de couverture intégrale (équivalant au degré de couverture de 100% des caisses de droit privé), et de constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que ce niveau est atteint.

Par conséquent, pour faire correspondre la norme Swiss GAAP RPC 26 avec la réalité réglementaire, les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CPI « villes et communes » sont intégrés au bilan en totalité, puis la part de financement en répartition (20%) est déduite. Cette manière de faire permet de :

- faire ressortir le montant du financement en répartition (20%) résultant du fait que la CPI déroge au principe du bilan en caisse fermée, compte tenu de la garantie des communes affiliées ;
- constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que l'objectif réglementaire est atteint, en lien avec la stratégie de placement (voir points 6.A et 6.C). Chaque employeur affilié est informé de la part des engagements qui lui incombe.

Pour la CPI « SIG », qui applique le système de la capitalisation complète, les comptes sont présentés intégralement en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.B/Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation appliqués sont les suivants :

Titres

- Les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre 2018.
- Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments des fonds institutionnels, comme Capacity, sont calculées par la société de direction du fonds et vérifiées par l'organe de révision du fonds institutionnel concerné.
- Les titres non cotés sont comptabilisés selon la valeur transmise par la banque dépositaire des titres, qui l'établit selon des standards communs en collaboration avec les mandataires concerné-e-s. Au besoin, un audit externe peut être requis.

Positions en devises étrangères

Les positions en devises étrangères sont évaluées au cours du 31 décembre 2018.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés, utilisés exclusivement dans une optique de couverture, sont évalués à leur valeur de marché.

Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeurs sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

Immobilier

Les immeubles sont portés au bilan à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, « discounted cash flow »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe en principe tous les quatre ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.

Une provision pour entretien des immeubles subventionnés peut être constituée et ajustée en fonction de l'évolution de l'écart entre les charges budgétisées dans le plan financier et les charges réelles d'exploitation. Elle est intégrée au passif du bilan dans la rubrique « provisions non techniques ». Il n'y a pas de provision constituée en 2018.

Matériel et mobilier

Le matériel informatique et le mobilier de bureau sont amortis linéairement à raison de 50% pour le matériel informatique et de 10% pour le mobilier de bureau.

Engagements

Les engagements de prévoyance (techniques) portés au bilan correspondent aux données déterminées par CAP Prévoyance et validées par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.A.

Les engagements non techniques sont portés au bilan à leur valeur nominale.

5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE

5.A/Nature de la couverture des risques, réassurance

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance autonome.

5.B/Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont réalisés pour chaque CPI avec les bases techniques périodiques VZ 2015 (P2017)* au taux d'intérêt technique de 3%.

* L'année 2017 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2015 (P2017) étant valables au 1^{er} janvier 2017.

5.C/ Informations actuarielles, degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Bilan technique

CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Prestations de libre passage (selon nouveaux salaires)	2'020'298'287	1'936'374'279	1'440'694'502	1'377'311'152	579'603'784	559'063'127
Rappels de cotisations des membres actifs	- 6'038'375	4'259'134	2'969'437	3'137'490	3'068'938	1'121'644
Rappels de cotisations des employeurs	- 24'217'293	15'741'503	10'174'664	11'104'091	14'042'630	4'637'411
Prestations de libre passage nettes (PLPN)	= 1'990'042'619	1'916'373'643	1'427'550'402	1'363'069'571	562'492'216	553'304'071
Crédits de rappels des membres actifs	+ 675'709	650'144	618'956	567'671	56'753	82'474
Crédits de rappels des employeurs	+ 3'116'597	2'998'783	2'877'495	2'588'172	239'102	410'612
Comptes individuels d'épargne des membres actifs	+ 171'693'888	182'537'094	117'593'057	124'257'993	54'100'831	58'279'101
Capitaux de prévoyance des membres actifs	= 2'165'528'812	2'102'559'665	1'548'639'910	1'490'483'408	616'888'902	612'076'257
<i>Dont avoir de vieillesse acquis selon la LPP</i>	<i>762'118'566</i>	<i>739'626'410</i>	<i>563'847'318</i>	<i>543'040'848</i>	<i>198'271'248</i>	<i>196'585'562</i>
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés (CPP)	+ 2'250'645'704	2'210'020'859	1'488'641'390	1'472'916'200	762'004'314	737'104'659
Capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés	= 4'416'174'516	4'312'580'524	3'037'281'300	2'963'399'608	1'378'893'216	1'349'180'916



PROVISIONS TECHNIQUES

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Adaptation des bases techniques des membres actifs	20'895'447	13'414'616	14'989'279	9'541'487	5'906'168	3'873'129
Adaptation des bases techniques des membres pensionnés	+ 23'631'780	15'470'146	15'630'735	10'310'413	8'001'045	5'159'733
Adaptation des bases techniques	= 44'527'227	28'884'762	30'620'014	19'851'900	13'907'214	9'032'861
Abaissement du taux d'intérêt technique	+ 345'155'200	336'384'602	242'149'484	236'615'599	103'005'717	99'769'003
Cas d'invalidité en suspens	+ 24'003'946	12'357'235	21'303'684	8'135'461	2'700'261	4'221'775
Total des provisions techniques	= 413'686'374	377'626'599	294'073'182	264'602'960	119'613'192	113'023'639

ENGAGEMENTS

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres actifs	2'443'400'474	2'354'388'853	1'751'864'224	1'670'123'022	691'536'249	684'265'831
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres pensionnés	+ 2'386'460'416	2'335'818'269	1'579'490'257	1'557'879'545	806'970'159	777'938'724
Total des engagements de prévoyance	= 4'829'860'890	4'690'207'123	3'331'354'482	3'228'002'568	1'498'506'408	1'462'204'555

DÉTERMINATION DES FORTUNE DE PRÉVOYANCE EN VALEUR DE LIQUIDATION (ART. 44 OPP 2) ET DES DEGRÉS DE COUVERTURE

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Total de l'actif (y compris CHF 100'000.-- de capital propre dans le total consolidé)	4'387'554'814	4'573'359'737	2'674'229'072	2'811'942'706	1'713'225'742	1'761'317'031
Dettes	- 69'520'872	113'734'684	25'167'975	77'993'796	44'352'896	35'740'888
Compte de régulation passif	- 3'024'334	2'174'886	2'017'713	1'485'776	1'006'620	689'110
Provisions non techniques	- -	-	-	-	-	-
Total de fortune en valeur de liquidation	= 4'315'009'609	4'457'450'167	2'647'043'383	2'732'463'134	1'667'866'225	1'724'887'033
Détermination du degré de couverture	= 89.34%	95.04%	79.46%	84.65%	111.30%	117.96%

La détérioration des degrés de couverture des 2 CPI s'explique par les rendements négatifs au 31 décembre 2018 et donc une fortune de prévoyance en valeur de liquidation qui a diminué alors que les engagements de prévoyance des CPI ont augmenté.

5.D/Constitution de la provision pour adaptation des bases techniques

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques qui devrait intervenir chaque 5 ans.

Au 31 décembre 2018, la provision pour adaptation des bases techniques représentait 1.05% des capitaux de prévoyance des membres actifs (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et pensionnés (réserves mathématiques). Ce taux est augmenté chaque année de 0.35%. L'objectif est d'atteindre un montant équivalent à 1.75% des capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés avant changement des bases techniques.

Lors du changement des bases techniques, le montant nécessaire est prélevé sur cette provision et les principes futurs de dotation font l'objet d'une nouvelle analyse.

5.E / Constitution de la provision pour cas d'invalidité en suspens

La provision pour cas d'invalidité en suspens est destinée à prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus (ou attendus en fonction de l'expérience) à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

La provision pour cas d'invalidité en suspens est calculée chaque année compte tenu de l'effectif des membres actifs décrit ci-dessus. Elle correspond au différentiel entre le capital de prévoyance des membres actifs et le capital de prévoyance des membres invalides en cas de sinistre.

Son montant cible tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques.

5.F / Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des engagements de prévoyance consécutive à la baisse du taux d'intérêt technique.

L'objectif de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est calculé par l'expert en prévoyance professionnelle. Il tient compte en particulier de la durée courant jusqu'au moment envisagé pour la diminution du taux d'intérêt technique, du niveau de l'adaptation du taux d'intérêt technique envisagé, et de son incidence sur l'évaluation des capitaux de prévoyance et des autres provisions techniques.

L'augmentation annuelle de la provision est mise à la charge de l'exercice comptable concerné.

Lors de la baisse du taux d'intérêt technique, l'augmentation des engagements de prévoyance qui en résulte est prélevée sur la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Si la provision est insuffisante, la différence est mise à la charge de l'exercice comptable concerné. Si elle est trop élevée, le solde est dissout.

Considérant la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser les taux d'intérêts techniques des CPI, les Comités de gestion ont décidé de doter la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de CHF 5.5 mios pour la CPI « villes et communes » et de CHF 3.2 mios pour la CPI « SIG ». Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions qui conduisent à un taux d'intérêt technique implicite de 2.5%.

Les Comités de gestion des CPI ainsi que le Conseil de Fondation ont par ailleurs décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique à 2.5% au 1^{er} janvier 2020. Cette décision a été communiquée aux membres assurés début 2019.

5.G / Constitution de la provision pour événements spéciaux

La provision pour événements spéciaux a pour but de tenir compte de toute décision du Comité de gestion ou de tout événement qui amènera la CPI, à court terme, soit à augmenter les capitaux de prévoyance des membres assurés actifs et/ou pensionnés, soit à relever le montant cible des provisions, ou encore à procéder à des versements exceptionnels. Il n'y a pas de provision pour événements spéciaux constituée en 2018.

5.H / Expertises actuarielles

Une expertise actuarielle est établie, chaque année, pour chacune des CPI (voir attestations de l'expert en prévoyance professionnelle).

5.I / Reprise d'un effectif de pensionnés

Suite à la résiliation par la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP) de son affiliation auprès de la Caisse de Pension Energie (CPE), à la demande des Services industriels de Genève, actionnaire majoritaire de la SFMCP, l'effectif assuré sortant, constitué de 26 pensionnés, a été transféré de la CPE à CAP Prévoyance pour le compte de la CPI « SIG » au 1^{er} avril 2018.

La fortune transférée par la CPE suite à la reprise de cet effectif s'est élevée à CHF 18.196 mios. Ce montant a été affecté à l'augmentation des engagements de prévoyance dès lors que les rentes en cours ont été reprises sans modification.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS /

6.A/ Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes en matière d'exécution et de contrôle des placements sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation et le règlement de placement.

Le règlement de placement a été révisé en 2018 suite à l'adoption des nouvelles stratégies de placement pour les CPI, mises en œuvre dès le 1^{er} janvier 2018.

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les organes compétents, les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, la rémunération des gérant-e-s, les contrôles et évaluations des placements.

Le règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- la charte relative aux principes d'investissements responsables ;
- les principes relatifs à l'exercice des droits d'actionnaire ;
- la méthode et l'objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs ;
- les stratégies de placement des CPI ;
- les critères applicables à l'acquisition, la construction, la rénovation, l'entretien, la location et la vente des immeubles détenus en direct.

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil de Fondation a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et immobilières. La Commission de placement peut faire appel à des conseillers et conseillères externes. La réalisation des placements mobiliers est confiée à des spécialistes externes avec des mandats spécifiques.

Les Comités de gestion des CPI sont consultés afin de préavisier l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie.

Pour le compte du Conseil de Fondation, l'Administration de CAP Prévoyance assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. L'Administration instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

Investissements mobiliers – fonds institutionnel Capacity

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion active, qui visent à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés, et de gestion passive, qui ont pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindres coûts. Les solutions de gestion active sont majoritaires et représentent près de 57% du total des valeurs mobilières.

Afin d'assurer une gestion commune des placements mobiliers pour les deux CPI, CAP Prévoyance dispose d'un fonds de placement dédié – le fonds institutionnel Capacity – subdivisé en compartiments pour répondre aux allocations stratégiques propres aux CPI. Seuls les investissements en fonds hypothécaires, en placements privés (non cotés)

et en fonds immobiliers suisses et étrangers sont gérés séparément. Grâce à une gestion commune des placements, les rendements des portefeuilles respectifs sont optimisés. Les comptes annuels du fonds institutionnel Capacity ont été audités par un organe de révision indépendant qui n'a pas émis de remarques et a recommandé leur approbation.

La société de direction du fonds est FundPartner Solutions SA. La direction du fonds est responsable de l'administration du fonds, de la gestion des aspects légaux, de la conformité des placements, de la gestion du risque, du contrôle des investissements ainsi que de la comptabilité des titres concernés. Elle est chargée de calculer et de transmettre la valeur nette d'inventaire des parts des compartiments du fonds institutionnel Capacity ainsi que de remettre à CAP Prévoyance un rapport annuel audité du fonds.

Les titres et les compartiments du fonds institutionnel Capacity sont déposés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA à Genève.

Les actifs intégrés au fonds institutionnel Capacity représentaient CHF 2'580.8 mio à fin décembre 2018, soit près de 84% des valeurs mobilières, hors dette d'assainissement des SIG et liquidités courantes.

Investissements immobiliers directs

Les placements immobiliers directs sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisé-e-s, selon les principes et objectifs immobiliers adoptés par le Conseil de Fondation, et sous la responsabilité de la Commission de placement. La gestion et la répartition des tâches sont réglementées.

Les nouveaux investissements, ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil de Fondation sur la base du préavis de la Commission de placement.

Gestionnaires de placements mobiliers et agréments

La liste des gérant-e-s ainsi que leurs agréments figurent à l'appendice 1.

Stratégies de placement

Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement.

Les stratégies de placement des CPI sont déterminées sur la base d'études de congruence actifs/passifs (études ALM) propres à chacune des CPI et consistent en la détermination des besoins de rendement ainsi qu'en l'évaluation des tolérances aux risques et des conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier propre aux CPI.

Les nouvelles stratégies de placement adoptées le 6 octobre 2017 pour une durée de 5 ans (stratégies 2018-2022) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les allocations effectives des CPI ont été mises en conformité avec les nouvelles stratégies de placement durant les premières semaines de l'année 2018.

Ces stratégies confirment les allocations mises en œuvre depuis de nombreuses années, avec une proportion immobilière de 35%, une part d'investissement en actions située entre 33% et 35% et une part en obligations fixée entre 20% et 25%. Elles sont assorties de nouveaux paramètres de rendements cibles, de risques attendus et d'objectifs de réserves de fluctuation de valeurs.

Les deux stratégies de placement laissent une place importante aux valeurs réelles que sont les immeubles et les actions, valeurs nécessaires sur le long terme pour satisfaire les besoins de rendement des CPI. Elles sont également basées sur un élargissement de l'univers de placement, tant au niveau géographique qu'au niveau des capitalisations boursières.

Enfin, elles sont assorties d'une gestion de risques afin de réduire l'ampleur des fluctuations des marchés financiers, surtout en période de baisse, et particulièrement en matière d'investissements en devises.

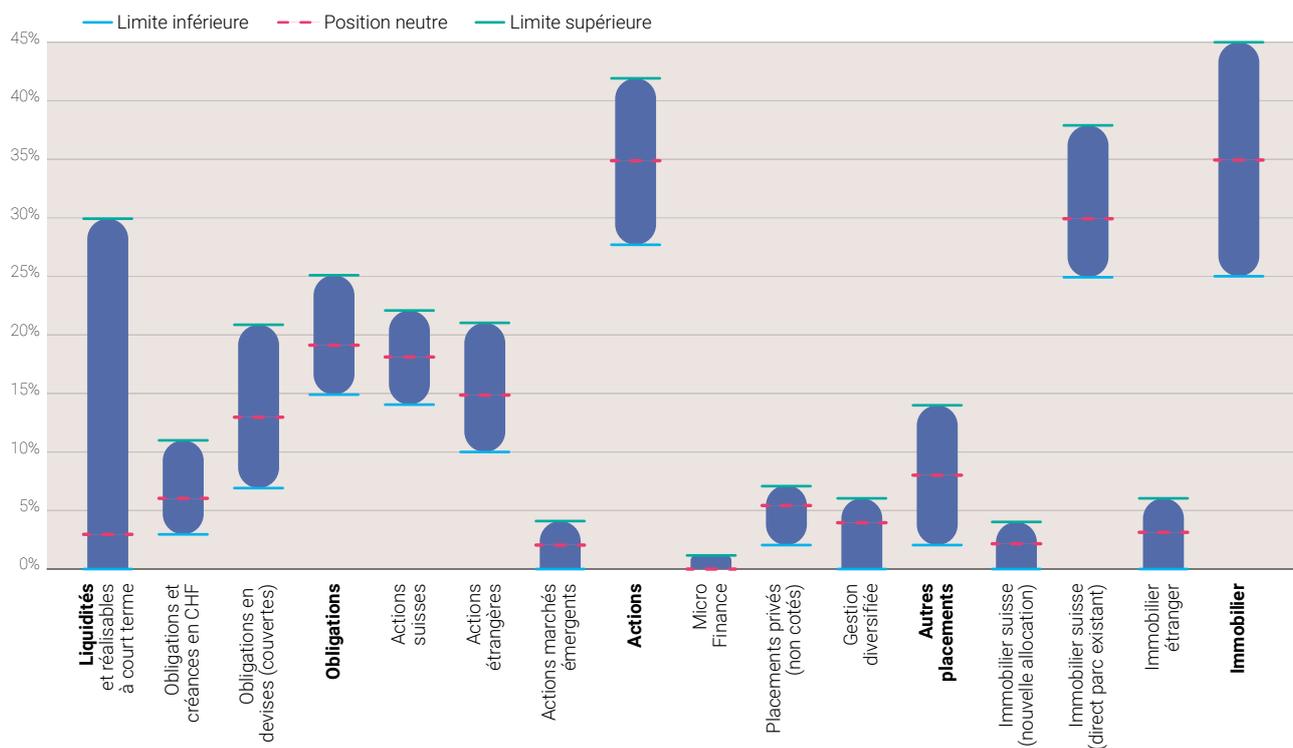
STRATÉGIE DE PLACEMENT 2018-2022

CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%
Liquidités	0.0%	3.0%	30.0%
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	11.0%
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	13.0%	21.0%
Obligations	15.0%	19.0%	25.0%
Actions suisses	14.0%	18.0%	22.0%
Actions étrangères	10.0%	15.0%	21.0%
Actions marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
Actions	28.0%	35.0%	42.0%
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
Autres placements	2.0%	8.0%	14.0%
Immobilier suisse (nouvelle allocation)	0.0%	2.0%	4.0%
Immobilier suisse (direct parc existant)	25.0%	30.0%	38.0%
Immobilier étranger	0.0%	3.0%	6.0%
Immobilier	25.0%	35.0%	45.0%
Total		100.00%	
Rendement annualisé espéré		3.90%	
Volatilité annualisée anticipée		8.20%	
Objectif RFV (VaR 1 an 99.0%)		21.60%	

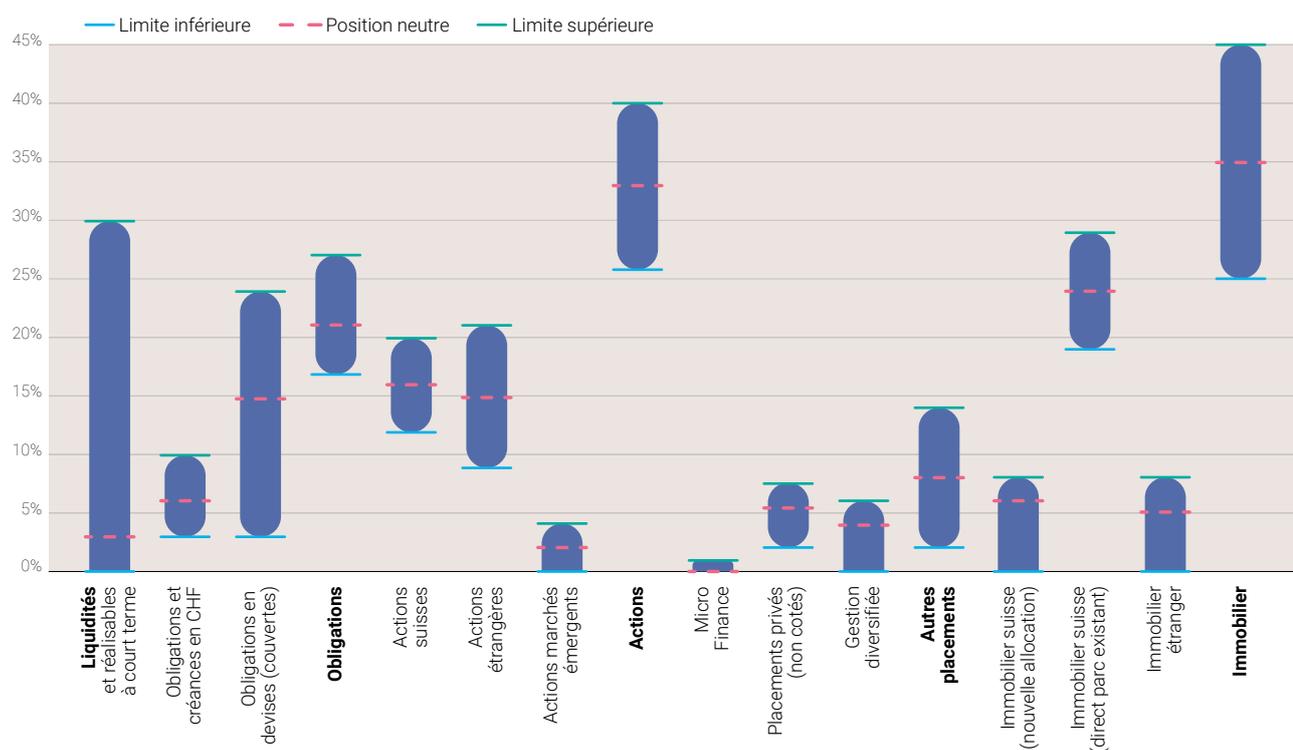


54



CPI « SIG »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%
Liquidités	0.0%	3.0%	30.0%
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	10.0%
Obligations en devises (couvertes)	3.0%	15.0%	24.0%
Obligations	17.0%	21.0%	27.0%
Actions suisses	12.0%	16.0%	20.0%
Actions étrangères	9.0%	15.0%	21.0%
Actions marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
Actions	26.0%	33.0%	40.0%
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
Autres placements	2.0%	8.0%	14.0%
Immobilier suisse (nouvelle allocation)	0.0%	6.0%	8.0%
Immobilier suisse (direct parc existant)	19.0%	24.0%	29.0%
Immobilier étranger	0.0%	5.0%	8.0%
Immobilier	25.0%	35.0%	45.0%
Total		100.00%	
Rendement annualisé espéré		3.70%	
Volatilité annualisée anticipée		8.00%	
Objectif RFV (VaR 1 an 99.0%)		22.50%	



6.B/Extension des possibilités de placement

Conformément à la législation fédérale, les stratégies appliquées font usage des possibilités d'extension des limites de placement autorisées. Ces extensions ont été décidées sur la base des études ALM pour des raisons de diversification et d'optimisation du ratio rendement/risques. Elles concernent les investissements immobiliers et les placements en devises qui dépassent la limite de 30% définie dans l'OPP 2 (voir point 6.D).

Ces extensions ne remettent nullement en cause la pérennité de CAP Prévoyance et des CPI dès lors que les principes d'une répartition appropriée des risques sont respectés. De plus, CAP Prévoyance dispose de compétences internes dévolues à la gestion professionnelle de ce type d'actifs.

Le Conseil de Fondation a considéré que les principes de sécurité et de répartition des risques sont ainsi respectés.

Les placements en devises sont couverts par des programmes de gestion active des risques devises. Au 31 décembre 2018, les expositions nettes en devises de la CPI « SIG » sont supérieures à la limite de 30% (voir point 6.D).

Ces possibilités d'extension ont été consignées dans le règlement de placement.

Suite à l'apport extraordinaire, le 1^{er} janvier 2014, des SIG prévu à l'article 31 des statuts, un dépassement temporaire de la limite concernant les placements auprès de l'employeur fixé par la loi a été autorisé. Au 31 décembre 2018, le solde de la dette d'assainissement correspondait à 2.9% de la fortune nette de la CPI « SIG ». La limite n'est donc plus dépassée.

Pour rappel, CAP Prévoyance ne peut pas aliéner librement ses biens immobiliers car leur vente est soumise à l'accord du Conseil d'État, conformément à l'article 98 alinéa 2 de la Constitution genevoise.

6.C/Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Pour compenser la variation de valeurs des placements, une réserve de fluctuation de valeurs est constituée au passif du bilan pour chaque CPI.

Le but de cette réserve est de couvrir les risques inhérents à la stratégie de placement, en limitant les effets de fluctuation de valeurs sur la situation financière.

Les aspects techniques liés à la méthode utilisée pour la détermination et la constitution de la réserve, à l'objectif visé (objectif cible) et aux paramètres techniques appliqués, sont définis dans le cadre des études ALM.

Le calcul et l'objectif cible de la réserve sont déterminés comme suit :

- le montant des réserves à constituer est inscrit au passif des bilans des CPI ;
- le niveau de la réserve (objectif cible) est précisé en annexe des bilans des CPI.

Les éléments pris en considération au 31 décembre 2018 pour calculer le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs cible de chaque CPI sont :

- les stratégies de placement en vigueur dans le cadre de la détermination de l'allocation des actifs et des passifs (ci-après étude ALM) au 31 décembre ;
- les hypothèses sur les rendements et les risques attendus ;
- un horizon temps de 1 an ;
- les objectifs de rendement minimaux nécessaires pour maintenir à long terme l'équilibre financier respectif des CPI ;
- un degré de sécurité de 99% ;
- la valeur totale des actifs des CPI au 31 décembre, y compris les immeubles ;
- pour la CPI « villes et communes », le degré de couverture initial déterminé par le plan de financement à 40 ans ;
- pour la CPI « SIG », les engagements de prévoyance à 100%.

Pour la CPI « villes et communes », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 80% est atteint ou dépassé.

Pour la CPI « SIG », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 100% est atteint ou dépassé.

Cette réserve doit permettre de maintenir, dans le temps, l'objectif de couverture défini dans les statuts. Elle doit être proportionnellement, voire entièrement dissoute, dès lors que le degré de couverture passe en dessous de l'objectif fixé statutairement (80%, respectivement 100%). Inversement, elle doit être reconstituée prioritairement dès lors que l'objectif de couverture est atteint.

Selon les dispositions du règlement de placement en vigueur au 31 décembre 2018 et les calculs effectués lors de la dernière étude ALM, la réserve de fluctuation de valeurs devrait s'élever à 21.6% de la fortune de prévoyance pour la CPI « villes et communes », et à 22.5% des engagements de prévoyance pour la CPI « SIG ».

Pour la CPI « villes et communes », calculé sur la base de la valeur des actifs nets au 31 décembre 2018, le montant cible de la réserve est de CHF 571'761'383.--.

Pour la CPI « SIG », calculé sur la base des engagements de prévoyance totaux au 31 décembre 2018, le montant cible de la réserve est de CHF 337'163'942.--.

Les rendements négatifs au 31 décembre 2018 ont induit une dissolution totale ou partielle des réserves de fluctuation de valeurs selon les CPI.

Pour la CPI « villes et communes », le niveau de la réserve n'a pas permis de compenser l'effet des rendements négatifs et la réserve a été totalement dissoute, sans toutefois permettre d'éviter un excédent de charges au 31 décembre 2018. En conséquence, la réserve de fluctuation de valeurs n'est donc plus constituée et la capacité à faire face aux risques est très limitée.

Pour la CPI « SIG », la réserve a été partiellement dissoute et a permis de compenser l'effet des rendements négatifs. Le solde de cette réserve au 31 décembre 2018 est de CHF 169.4 mios, soit 11.30% de la valeur des engagements de prévoyance totaux (50.23% de la valeur de la cible). Dans le cadre de la stratégie de placement, la réserve de fluctuation de valeurs n'est donc pas totalement constituée, limitant de ce fait la capacité à faire face aux risques. Cette réserve serait d'autant plus faible si le solde de la dette d'assainissement était exclu de la fortune de prévoyance.

6.D/Présentation des placements par catégorie

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF mios	31.12.2018		31.12.2017		Limite par catégorie	Art. OPP 2
Liquidités et réalisables à court terme*	339.3	7.7%	364.7	8.0%		
Placements chez l'employeur sans garantie	–	–	–	–	5%	art. 57
Obligations et créances en CHF	229.6	5.2%	308.8	6.8%		
Obligations étrangères en CHF	–	–	–	–		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	597.2	13.6%	577.1	12.6%		
Actions suisses	722.7	16.5%	738.3	16.1%	50%	art.54b / art.55
Actions étrangères et marchés émergents	721.8	16.5%	918.0	20.1%		
Micro Finance	–	–	–	–		
Placements privés (non cotés)	133.9	3.1%	119.9	2.6%	15%	art. 55
Gestion diversifiée	176.1	4.0%	179.1	3.9%		
Matières premières	–	–	–	–		
Immobilier suisse	1'324.3	30.2%	1'296.6	28.4%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	134.6	3.1%	62.5	1.4%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	–	–	–	–	50%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	8.1	0.2%	8.3	0.2%		
Immobilisations corporelles	–	–	–	–		
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–		art. 56a
Totaux	4'387.6	100.0%	4'573.4	100.0%		

* La part des liquidités effectivement disponible est de 6.9% (voir point 7.G)

Les limites fixées aux articles de l'OPP 2 suivantes sont respectées :

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e)

CPI « VILLES ET COMMUNES »

En CHF mio	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	31.12.2018		31.12.2017		Limite par catégorie	Art. OPP 2
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	30.0%	193.6	7.2%	241.0	8.6%		
Placements chez l'employeur sans garantie	–	–	–	–	–	–	–	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	11.0%	150.4	5.6%	152.1	5.4%		
Obligations étrangères en CHF	–	–	–	–	–	–	–		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	13.0%	21.0%	343.7	12.9%	354.9	12.6%		
Actions suisses	14.0%	18.0%	22.0%	460.9	17.2%	462.6	16.5%	50.0%	art. 54b / art. 55
Actions étrangères et marchés émergents	10.0%	17.0%	25.0%	440.3	16.5%	572.4	20.4%		
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%	–	–	–	–		
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%	90.2	3.4%	80.7	2.9%		
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	102.2	3.8%	109.0	3.9%	15.0%	art. 55
Matières premières	–	–	–	–	–	–	–		
Immobilier suisse	25.0%	32.0%	42.0%	849.5	31.8%	835.9	29.7%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	0.0%	3.0%	6.0%	40.0	1.5%	0.0	0.0%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	–	–	–	–	–	–	–	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	–	–	–	3.4	0.1%	3.3	0.1%		
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–		
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–		art. 56a
Totaux		100.0%		2'674.2	100.0%	2'811.9	100.0%		

* La part des liquidités effectivement disponible est de 7.2% (voir point 7.G)

CPI « SIG »

En CHF mios	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	31.12.2018		31.12.2017		Limite par catégorie	Art. OPP 2
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	30.0%	145.6	8.6%	123.5	7.0%		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	10.0%	79.2	4.6%	156.7	8.9%		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	3.0%	15.0%	24.0%	253.4	14.8%	222.2	12.6%		
Actions suisses	12.0%	16.0%	20.0%	261.8	15.3%	275.7	15.7%	50.0%	art.54b / art.55
Actions étrangères et marchés émergents	9.0%	17.0%	25.0%	281.5	16.4%	345.7	19.6%		
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%	-	-	-	-		
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%	43.6	2.5%	39.1	2.2%		
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	73.9	4.3%	70.2	4.0%	15.0%	art. 55
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	19.0%	30.0%	37.0%	474.9	27.7%	460.7	26.2%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	0.0%	5.0%	8.0%	94.7	5.5%	62.5	3.6%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	4.7	0.3%	5.1	0.3%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
Totaux		100.0%		1'713.2	100.0%	1'761.3	100.0%		

* La part des liquidités effectivement disponible est de 6.4% (voir point 7.G)

RÉPARTITION DES ACTIFS AVEC EXPOSITION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Placements						
Liquidités et placements à court terme en franc suisse	316'138'298 7.21%	345'014'177 7.54%	178'094'629 6.66%	227'861'050 8.10%	138'043'670 8.06%	117'153'128 6.65%
Liquidités et placements à court terme en monnaies étrangères	23'028'618 0.52%	19'544'508 0.43%	15'521'288 0.58%	13'172'998 0.47%	7'507'329 0.44%	6'371'510 0.36%
Obligations et prêts en franc suisse	229'568'204 5.23%	308'777'315 6.75%	150'417'862 5.62%	152'067'560 5.41%	79'150'342 4.62%	156'709'755 8.90%
Obligations en monnaies étrangères	597'154'399 13.61%	577'060'942 12.62%	343'728'548 12.85%	354'900'416 12.62%	253'425'851 14.79%	222'160'526 12.61%
Actions suisses	722'733'167 16.47%	738'326'704 16.14%	460'907'783 17.24%	462'606'885 16.45%	261'825'385 15.28%	275'719'818 15.65%
Actions étrangères	721'801'996 16.45%	918'020'514 20.07%	440'328'060 16.47%	572'366'551 20.35%	281'473'936 16.43%	345'653'963 19.62%
Placements diversifiés en franc suisse	118'478'393 2.70%	98'540'479 2.15%	71'060'513 2.66%	59'926'609 2.13%	47'417'880 2.77%	38'613'870 2.19%
Placements diversifiés en monnaies étrangères	57'684'333 1.31%	80'624'029 1.76%	31'146'243 1.16%	49'030'862 1.74%	26'538'090 1.55%	31'593'167 1.79%
Placements privés en franc suisse	44'963 0.00%	3'598'205 0.08%	30'305 0.00%	2'425'173 0.09%	14'658 0.00%	1'173'032 0.07%
Placements privés en monnaies étrangères	133'771'761 3.05%	116'265'439 2.54%	90'162'167 3.37%	78'362'906 2.79%	43'609'594 2.55%	37'902'533 2.15%
Immeubles et immobilier indirect suisse	1'324'348'570 30.18%	1'296'603'934 28.35%	849'490'554 31.77%	835'936'624 29.73%	474'858'016 27.72%	460'667'310 26.15%
Immobilier indirect en monnaies étrangères	134'628'985 3.07%	62'547'147 1.37%	39'964'199 1.49%	– 0.00%	94'664'786 5.53%	62'547'147 3.55%
Total des placements	4'379'381'688 99.82%	4'564'923'394 99.82%	2'670'852'151 99.87%	2'808'657'634 99.88%	1'708'529'537 99.73%	1'756'265'760 99.71%
Autres actifs						
Débiteurs, actifs transitoires et actifs de fonctionnement	8'073'126 0.18%	8'336'343 0.18%	3'376'921 0.13%	3'285'072 0.12%	4'696'205 0.27%	5'051'271 0.29%
Total de la fortune déterminante	4'387'454'815 100.00%	4'573'259'737 100.00%	2'674'229'072 100.00%	2'811'942'706 100.00%	1'713'225'742 100.00%	1'761'317'031 100.00%
Exposition brute en monnaies étrangères (avant couverture)	1'668'070'092 38.02%	1'774'062'579 38.79%	960'850'505 35.93%	1'067'833'733 37.97%	707'219'586 41.28%	706'228'846 40.10%

COMPARAISON AVEC L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

CPI « villes et communes »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Seules les liquidités dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situent en dessous.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP 2, avec une exposition brute de 35.9% (CHF 961 mios). Cependant ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 19.4% (CHF 186 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change.

Ainsi, l'exposition des placements en devises, qui ne fait pas l'objet de couverture, est de CHF 775 mios, soit 80.6% de l'exposition totale en devises, ou 29.0% de la fortune globale.

CPI « SIG »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités ainsi que la gestion diversifiée dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situent en dessous.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP 2, avec une exposition brute de 41.3% (CHF 707 mios).

Ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 21.6% (CHF 153 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 554 mios, soit 78.4% de l'exposition totale en devises, ou 32.3% de la fortune globale.

De manière consolidée, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 1'329 mios, soit 79.7% de l'exposition totale en devises, ou 30.3% de la fortune globale. Ainsi, pour CAP Prévoyance, et en particulier pour la CPI « SIG », les dispositions de l'OPP 2 relatives à la limite globale maximale de 30% en devises étrangères sont dépassées (voir point 6.B).

6.E/Engagements de versements complémentaires

Le total des engagements complémentaires a diminué de CHF 3.7 mios par rapport au 31 décembre 2017 suite aux distributions encaissées et différents appels pour de nouveaux investissements effectués en 2018 en placements privés (non cotés), permettant ainsi de se rapprocher à terme de la position neutre de la stratégie de placement pour cette classe d'actif.

Véhicules de placement	Engagements en devises		Engagements exprimés en CHF	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Placements privés (non cotés) en CHF	225'400	225'400	225'400	225'400
Placements privés (non cotés) en CAD	909'134	1'262'196	656'195	981'736
Placements privés (non cotés) en JPY	282'882	233'842	2'182	2'023
Placements privés (non cotés) en USD	26'901'547	24'708'748	26'519'545	24'078'675
Placements privés (non cotés) en EUR	35'176'163	36'736'229	39'640'722	43'047'513
Placements privés (non cotés) en GBP	4'419'507	6'001'481	5'548'779	7'911'513
Placements privés (non cotés) en DKK	4'041'474	4'097'202	610'312	643'946
Placements privés (non cotés) en NOK	615'490	615'490	70'070	73'330
Placements privés (non cotés) en AUD	676'056	678'363	469'183	517'048
Total des engagements complémentaires			73'742'388	77'481'185

6.F/ Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations avec des instruments dérivés doivent être enregistrées et prises en compte dans la répartition de la fortune selon l'article 56a OPP 2. Toutes ces opérations concernent des placements effectués en direct et sont couvertes, soit par des liquidités, soit par les sous-jacents exigés par les dispositions légales.

La plupart des mandats de gestion active des devises ont été intégrés dans les compartiments du fonds institutionnel Capacity et les opérations sont dès lors effectuées sous le contrôle de la société de direction du fonds, hormis en ce qui concerne les placements privés (non cotés).

Au 31 décembre 2018, les opérations ouvertes dans le cadre du fonds institutionnel Capacity sont intégrées dans les valeurs nettes d'inventaire communiquées par le dépositaire des parts de compartiments concernés.

En ce qui concerne les placements privés (non cotés) et l'immobilier étranger, effectués hors du fonds institutionnel Capacity, des opérations en devises étaient ouvertes à la date de clôture et laissent apparaître un gain non réalisé de CHF 78'964.-- au 31 décembre 2018. Ces opérations ouvertes sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Échéance	Date de transaction	Exposition longue		Exposition courte		Non réalisé en CHF
28.02.19	28.11.18	CHF	25'667'533	EUR	-22'800'000	-13'475
28.02.19	29.11.18	CHF	6'456'647	EUR	-5'700'000	36'449
28.02.19	19.12.18	CHF	6'434'303	EUR	-5'700'000	14'074
		CHF	38'558'482	EUR	-34'200'000	37'048
20.03.19	24.12.18	CHF	3'620'175	EUR	-3'202'000	14'355
		CHF	3'620'175	EUR	-3'202'000	14'355
20.03.19	05.12.18	CHF	4'996'497	USD	-5'048'900	54'965
20.03.19	28.12.18	CHF	2'457'868	USD	-2'524'500	-13'029
		CHF	7'454'366	USD	-7'573'400	41'936
28.02.19	06.12.18	EUR	5'700'000	CHF	-6'437'158	-16'934
28.02.19	24.12.18	EUR	11'400'000	CHF	-12'834'975	5'528
		EUR	17'100'000	CHF	-19'272'133	-11'406
20.03.19	27.12.18	EUR	3'202'000	CHF	-3'604'600	1'251
		EUR	3'202'000	CHF	-3'604'600	1'251
20.03.19	11.12.18	USD	2'524'400	CHF	-2'468'583	2'194
20.03.19	27.12.18	USD	2'524'500	CHF	-2'477'272	-6'414
		USD	5'048'900	CHF	-4'945'855	-4'220
Total						78'964

6.G/Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Il n'y a aucun prêt de titres en direct en cours à la date de clôture, conformément au règlement de placement.

6.H/Emprunts hypothécaires

En date des 15 décembre 2000, 31 octobre 2003, 10 octobre 2007 et 28 avril 2009, la Banque Cantonale de Genève a accordé des prêts commerciaux pour respectivement CHF 8.2 mios, CHF 3.2 mios, CHF 7.2 mios et CHF 4.7 mios.

Ces prêts sont destinés au financement des immeubles subventionnés sis chemin du Gué 65 à 65d à Lancy, route d'Hermance 6-8 à Collonge-Bellerive, chemin de Montfleury 27-29 à Versoix et rue Marie-Brechbühl 2b-2c, à Genève. Le taux moyen de ces prêts en 2018 est de 2.24%.

Ces quatre prêts, d'un montant total de CHF 23.3 mios, ont été accordés en blanc. Toutefois, la banque s'est réservé le droit d'exiger des cédules hypothécaires en premier rang à première réquisition.

L'utilisation des fonds étrangers pour le financement d'immeubles (prêts hypothécaires) n'est légalement admise que de manière marginale et temporaire.

Dans ce cadre légal, CAP Prévoyance utilise le financement hypothécaire pour les opérations immobilières susmentionnées bénéficiant du régime de subventions étatiques, pour une durée limitée (20 ans).

Ces financements hypothécaires ne représentent que 1.85% de la valeur économique des immeubles inscrite au bilan.

6.I/Valeur économique des immeubles

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, « Discounted Cash flow »). S'inspirant de théories financières classiques, cette valeur correspond à la somme des flux futurs de l'actif ramenée à sa valeur actuelle. En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, la valeur économique figure dans les comptes.

Le calcul est effectué au moyen d'un taux de capitalisation qui correspond au taux de performance minimal requis par l'investissement en fonction des risques et opportunités qui en découlent.

Il est déterminé selon « le coût moyen pondéré du capital » prenant en compte un rendement idéal des fonds propres et le coût des fonds étrangers (hypothèques) tel que le pratiquerait usuellement un propriétaire.

Conformément au règlement de placement, l'évaluation des immeubles effectuée en interne fait régulièrement l'objet de contre-expertises établies sur des échantillons variables du parc immobilier. La dernière contre-expertise a été réalisée en 2015 sur un échantillon représentant un peu plus de 30% du parc immobilier. L'appréciation externe des divers-e-s expert-e-s mandaté-e-s a permis de confirmer la solidité de la méthodologie ainsi que la fiabilité des données et des analyses effectuées. De manière générale, elle a également permis de constater que le parc immobilier est estimé en lien avec une vision conservatrice à long terme, conduisant à une politique de location et d'entretien raisonnable. Dès lors, l'évaluation effectuée en interne est généralement plus prudente, puisque moins liée aux fluctuations du marché.

Sur la base notamment des taux de capitalisation ajustés et validés annuellement, la valeur au bilan des immeubles au 31 décembre 2018 s'élève à CHF 1'260'371'742.-- (CHF 1'240'262'053.-- en 2017). Elle correspond à la valeur économique des immeubles calculée de CHF 1'260'082'000.--, augmentée de CHF 289'742.-- correspondant aux frais de différentes études en cours. Les taux de capitalisation, pondérés en fonction du nombre de bâtiments appartenant à chacune des catégories, varient entre 3.51% et 4.66%.

La variation de la valeur économique des immeubles, incluant les plus-values comptabilisées, est de CHF 20'095'000.--, représentant une augmentation de 1.62% par rapport à l'exercice précédent. Dans un environnement persistant de taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas, ce résultat est le reflet, notamment, des investissements réalisés sur les immeubles et de la mise en œuvre de la stratégie locative. Toutefois, les difficultés de location durables concernant les surfaces de bureaux et de commerces risquent d'affecter à l'avenir certaines valeurs du portefeuille immobilier.

6.J/Détail des résultats des placements mobiliers et transparence des coûts

L'estimation des frais de gestion des titres qui ne sont pas directement facturés à CAP Prévoyance (TER: Total Expense Ratio des placements collectifs) résulte des informations communiquées par la direction du fonds institutionnel Capacity, dépositaire des titres, ainsi que des gérant-e-s concerné-e-s. Ces données ont été utilisées pour compléter les tableaux ci-dessous :

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF	Résultat net								Total
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	
Rendements bruts	-705	3'221'751	-	-	-	2'705'212	953'650	-896'875	5'983'032
Intérêts nets c/c	-63'363	-15	-	-29	-52	-13'205	-262	-	-76'925
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-64'068	3'221'736	-	-29	-52	2'692'007	953'389	-896'875	5'906'107
Gains/pertes nets sur titres	-226'660	-	-	-	-2'052'288	21'043'471	286'061	896'865	19'947'449
Réévaluations de titres	-733'073	393'816	-21'537'233	-86'516'490	-53'393'038	-25'523'275	-2'525'673	2'463'289	-187'371'677
Provision titres	-	1'198'034	-	-	-	-	-	-	1'198'034
Résultat de cours sur titres	-959'733	1'591'850	-21'537'233	-86'516'490	-55'445'326	-4'479'804	-2'239'611	3'360'153	-166'226'194
Gains et pertes de change	-18'951	-	-	-	-	-1'394'337	-	-	-1'413'288
Réévaluations de change	-	-	-	-	-	-1'528'314	-	-	-1'528'314
Résultat de change	-18'951	-	-	-	-	-2'922'651	-	-	-2'941'602
Frais de gestion*	-1'047'450	-	-	-	-163'476	-1'899'020	-160'305	-162'804	-3'433'057
Frais bancaires	-1'435	-	-	-	-	-50'840	-	-	-52'275
Honoraires de custodian	-40'100	-7'489	-	-	-10'409	-62'797	-28'291	-30'845	-179'931
Frais sur placements collectifs	-142'140	-467'468	-2'814'723	-1'553'846	-6'167'168	-6'156'063	-404'908	-704'233	-18'410'548
Frais d'administration titres	-1'231'125	-474'956	-2'814'723	-1'553'846	-6'341'053	-8'168'720	-593'504	-897'882	-22'075'810
Résultat net	-2'273'877	4'338'629	-24'351'956	-88'070'365	-61'786'432	-12'879'168	-1'879'727	1'565'396	-185'337'500

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 1'047'450.- (voir point 7.N).

CONSOLIDÉ CPI « VILLES ET COMMUNES »

En CHF	Résultat net								Total
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	
Rendements bruts	-	-41'675	-	-	-	1'823'303	-	-	1'781'628
Intérêts nets c/c	-41'840	-	-	-12	-42	-9'089	-	-	-50'983
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-41'840	-41'675	-	-12	-42	1'814'214	-	-	1'730'645
Gains/pertes nets sur titres	-150'585	-	-	-	-1'614'765	14'183'294	-	-7	12'417'937
Réévaluations de titres	-129'379	83'310	-12'181'613	-55'996'821	-32'080'793	-16'310'267	-	108'488	-116'507'075
Provision titres	-	807'475	-	-	-	-	-	-	807'475
Résultat de cours sur titres	-279'964	890'784	-12'181'613	-55'996'821	-33'695'558	-2'126'973	-	108'480	-103'281'664
Gains et pertes de change	-7'482	-	-	-	-	-1'014'997	-	-	-1'022'479
Réévaluations de change	-	-	-	-	-	-1'030'084	-	-	-1'030'084
Résultat de change	-7'482	-	-	-	-	-2'045'081	-	-	-2'052'563
Frais de gestion*	-705'981	-	-	-	-110'471	-1'274'865	-	-	-2'091'318
Frais bancaires	-949	-	-	-	-	-34'266	-	-	-35'215
Honoraires de custodian	-26'942	-4'641	-	-	-7'015	-42'325	-5'238	-	-86'161
Frais sur placements collectifs	-25'570	-406'753	-1'667'527	-1'022'462	-3'845'739	-4'035'916	-	-96'243	-11'100'211
Frais d'administration titres	-759'443	-411'395	-1'667'527	-1'022'462	-3'963'226	-5'387'373	-5'238	-96'243	-13'312'906
Résultat net	-1'088'729	437'714	-13'849'139	-57'019'295	-37'658'825	-7'745'213	-5'238	12'237	-116'916'488

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 705'981.-- (voir point 7.N).

CONSOLIDÉ CPI « SIG »

En CHF	Résultat net								Total
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	
Rendements bruts	-705	3'263'426	-	-	-	881'909	953'650	-896'875	4'201'404
Intérêts nets c/c	-21'523	-15	-	-16	-11	-4'115	-262	-	-25'942
Revenus divers									-
Rendements bruts	-22'228	3'263'411	-	-16	-11	877'793	953'389	-896'875	4'175'463
Gains/pertes nets sur titres	-76'075	-	-	-	-437'524	6'860'178	286'061	896'872	7'529'512
Réévaluations de titres	-603'694	310'507	-9'355'620	-30'519'669	-21'312'244	-9'213'009	-2'525'673	2'354'801	-70'864'602
Provision titres		390'559							390'559
Résultat de cours sur titres	-679'769	701'066	-9'355'620	-30'519'669	-21'749'768	-2'352'831	-2'239'611	3'251'673	-62'944'530
Gains et pertes de change	-11'469	-	-	-	-	-379'340	-	-	-390'808
Réévaluations de change	-	-	-	-	-	-498'231	-	-	-498'231
Résultat de change	-11'469	-	-	-	-	-877'570	-	-	-889'039
Frais de gestion*	-341'469	-	-	-	-53'005	-624'155	-160'305	-162'804	-1'341'738
Frais bancaires	-486	-	-	-	-	-16'574	-	-	-17'060
Honoraires de custodian	-13'158	-2'847	-	-	-3'394	-20'472	-23'054	-30'845	-93'769
Frais sur placements collectifs	-116'570	-60'714	-1'147'197	-531'384	-2'321'429	-2'120'147	-404'908	-607'989	-7'310'337
Frais d'administration titres	-471'682	-63'562	-1'147'197	-531'384	-2'377'828	-2'781'347	-588'267	-801'638	-8'762'905
Résultat net	-1'185'148	3'900'915	-10'502'817	-31'051'070	-24'127'606	-5'133'955	-1'874'489	1'553'159	-68'421'012

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 341'469.-- (voir point 7.N).

Frais de gestion

Fortune mobilière

Il ressort notamment des tableaux les éléments suivants :

CPI « VILLES ET COMMUNES »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 13'312'906.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation;
- ce total représente 0.70% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2018 (0.65% en 2017);
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 11'100'211.--;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

CPI « SIG »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 8'762'905.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation;
- ce total représente 0.66% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2018 (0.58% en 2017);
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 7'310'337.--;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

Fortune immobilière investissement direct

- le total des frais de gestion relatifs au parc immobilier détenu en direct par CAP Prévoyance s'élève à CHF 5'501'998.--, dont 55% de ce montant est lié aux frais de régies et le solde aux frais de l'Administration imputés aux valeurs immobilières (voir point 7.N). Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation et ventilés à raison de 67.4% pour la CPI « villes et communes » et 32.6% pour la CPI « SIG » conformément à leur part respective du parc immobilier.
- ce total représente 0.44% de l'évaluation pondérée de la fortune immobilière pour 2018.

Frais de gestion et TER consolidés

De manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières et immobilières, s'élève donc pour la CPI « villes et communes » à CHF 17'021'253.-- et pour la CPI « SIG » à CHF 10'556'556.--.

En 2018, ces totaux représentent respectivement 0.62% (0.58% en 2017) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « villes et communes », et 0.61% (0.54% en 2017) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « SIG ».

Le TER consolidé de CAP Prévoyance est de 0.62% (0.57% en 2017).

Cette hausse s'explique pour les 2/3 par des mécanismes de versements d'honoraires à la performance dans les cadres des placements privés (non cotés), en lien avec les bons résultats obtenus, et pour 1/3 par le versement par SIG d'annuités relatives à la dette d'assainissement qui ont été réinvesties en valeurs mobilières conformément à la stratégie de placement de la CPI.

Rétrocessions

Conformément aux dispositions du règlement de placement, dans le cadre de placements collectifs, CAP Prévoyance n'investit en principe pas dans des véhicules de placement qui prévoient des rétrocessions. En 2018, à l'intérieur du fonds institutionnel Capacity, des rétrocessions ont néanmoins été versées dans le cadre d'investissements de type fonds de fonds, ou en lien avec des rabais consentis contractuellement avec les gérants concernés. Les rétrocessions ainsi reversées au fonds institutionnel Capacity se sont élevées à CHF 380'519.--. Elles ont été intégrées aux TER communiqués par la direction du fonds.

Transparence des frais

Le Conseil de Fondation a pris note que le taux de transparence des frais de gestion de la fortune est de 100% et s'est prononcé sur la continuité de sa politique en matière de placement, selon art 48a al. 3 OPP 2.

6.K / Rendements nets par catégorie de placement

CPI « VILLES ET COMMUNES »

	31.12.2018	31.12.2017
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	-5.63%	12.22%
Liquidités	-0.80%	-0.70%
Obligations suisses	-0.20%	0.15%
Obligations devises	-3.88%	3.41%
Actions suisses	-11.34%	23.50%
Actions étrangères et marchés émergents	-9.05%	17.25%
Autres placements	0.21%	11.09%
Immobilier étranger indirect	2.05%	0.00%
Valeurs immobilières détenues en direct *		
Revenus annuels nets/(valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	5.07%	4.04%
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets/(fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	-2.82%	9.54%



CPI « SIG »

	31.12.2018	31.12.2017
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	-4.88%	11.28%
Liquidités	-0.80%	-0.70%
Obligations suisses	3.07%	3.40%
Obligations devises	-3.98%	3.57%
Actions suisses	-10.80%	22.61%
Actions étrangères et marchés émergents	-8.93%	16.87%
Autres placements	-1.07%	10.76%
Immobilier suisse indirect	-3.13%	3.86%
Immobilier étranger indirect	1.81%	5.49%
Valeurs immobilières détenues en direct *		
Revenus annuels nets/(valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	5.07%	4.04%
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets/(fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	-2.86%	9.47%

* Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.84%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+1.23%), hors investissements et plus-values comptabilisées.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION/

7.A/ Comptes courants en banques et dépôts à court terme

Ces postes sont constitués du disponible sur les comptes courants, de dépôts à court terme auprès de la Banque Cantonale de Genève et de Postfinance (CCP), ainsi que des liquidités en attente de placement dans les portefeuilles sous mandats.

7.B/Obligations et créances en franc suisse

Dette d'assainissement SIG

Au 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la création de CAP Prévoyance, une dette d'assainissement pour les SIG a été intégrée au bilan de leur CPI. Cette dette est amortie sur une durée de 7 ans (échéance 1^{er} janvier 2020) et porte un intérêt de 3.5%. L'amortissement est calculé sur la base d'une annuité constante « praenumerando ».

Le solde de cette dette d'assainissement est de CHF 47'811'393.-- au 31 décembre 2018 (CHF 143'490'768.-- au 31 décembre 2017). Il est porté au bilan de la CPI « SIG » dans la catégorie obligations et créances en franc suisse.

Cette baisse importante du solde de la dette d'assainissement s'explique par le paiement en avance d'une annuité effectué en cours d'année, en plus du versement de l'annuité prévue. Le cumul de ces deux annuités s'élève à CHF 95'679'375.--.

Hypotheka

En 2018, CAP Prévoyance a suivi de près les procédures relatives à la Fondation Hypotheka. Ces procédures sont longues et complexes.

Le solde nominal des prêts octroyés par CAP Prévoyance via la Fondation Hypotheka a diminué de CHF 4'750'005.-- à CHF 1'322'256.-- suite à des remboursements effectués en cours d'année. Un seul prêt n'a pas encore été intégralement remboursé au 31 décembre 2018.

Pour tenir compte des risques d'évaluation des prêts octroyés par la Fondation Hypotheka, une correction de valeur a été constituée dès 2013 au bilan sur la base de leur solde nominal. Cette correction, de CHF 2'561'000.-- au 31 décembre 2017, a été abaissée à CHF 1'322'256.-- au 31 décembre 2018 afin de correspondre au solde nominal résiduel comptabilisé à cette même date.

Prêts divers

Les prêts octroyés aux membres assurés par CAP Prévoyance pour les rachats d'années d'affiliation sont intégrés au bilan dans les obligations et créances en franc suisse. Au 31 décembre 2018, le solde de ces prêts s'élève à CHF 185'159.-- pour la CPI « villes et communes ». Il n'y avait aucun prêt en cours pour la CPI « SIG ».

7.C/Portefeuilles titres

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2018.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du fonds institutionnel Capacity sont calculées sur la base des valeurs boursières des actifs concernés.

Pour la répartition des portefeuilles titres par gestionnaire, ainsi que leur agrément voir tableau « Répartition par gestionnaire des placements mobiliers » à l'appendice 1.

7.D/Placements immobiliers

Les placements immobiliers suisses et étrangers indirects sont portés au bilan à la valeur de marché.

Les valeurs immobilières détenues en direct sont détaillées, par immeuble, à l'appendice 2.

7.E/Débiteurs / Actifs transitoires

Le compte de régularisation actif est composé des débiteurs (CHF 7'079'897.--) et des actifs transitoires (CHF 993'229.--).

Le détail par CPI figure dans les tableaux suivants :

Débiteurs	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	En CHF	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Impôt anticipé suisse à récupérer		656'836	309'750	22'385	5'096	634'451	304'654
Cotisations à encaisser		5'144'612	5'372'817	1'981'918	2'186'267	3'162'694	3'186'550
Régies		1'278'449	339'188	861'675	228'613	416'774	110'575
Total		7'079'897	6'021'756	2'865'978	2'419'976	4'213'919	3'601'780



71

Actifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	En CHF	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts courus sur obligations		457'781	1'592'831	185'780	412'453	272'002	1'180'378
Produits à recevoir		484'471	603'466	290'805	372'915	193'666	230'551
Charges payées d'avance		50'978	118'290	34'359	79'727	16'619	38'563
Total		993'229	2'314'587	510'943	865'096	482'286	1'449'492

7.F/Pertes sur débiteurs

En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, un ajustement de correctif de valeur supplémentaire a été constitué afin de couvrir les risques de pertes sur les loyers à encaisser. À fin 2018, son niveau était de CHF 574'402.-- (fin 2017 = CHF 606'064.--), soit une diminution de CHF 31'662.--.

7.G/Comptes courants en banques (passif)

Il s'agit d'une part de découverts temporaires au 31 décembre 2018 sur les comptes courants sous mandats de gestion et d'autre part du résultat de mouvements de liquidités opérés entre les deux CPI afin de limiter les effets des intérêts négatifs.

Ces mouvements de liquidités tiennent compte des seuils dont bénéficie CAP Prévoyance auprès de ses partenaires, en dessous desquels aucun intérêt négatif n'est facturé.

Les intérêts négatifs représentent en 2018 CHF 1'023'801.--, soit CHF 321'804.-- pour la CPI « villes et communes » et CHF 701'997.-- pour la CPI « SIG ».

7.H/ Créanciers

Les dettes, hors emprunts hypothécaires et comptes courants bancaires, sont réparties de la façon suivante :

Créanciers	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
En CHF						
Fournisseurs	717'283	495'318	483'449	333'844	233'834	161'474
Régies	39'524	494'882	26'640	333'551	12'885	161'332
Communes	-	-	-	-	-	-
Prestations de prévoyance à payer	9'603'952	12'897'395	8'642'983	10'003'700	960'969	2'893'695
Total	10'360'760	13'887'595	9'153'071	10'671'095	1'207'688	3'216'500

7.I/ Passifs transitoires

La composition du compte de régularisation passif est la suivante :

Passifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
En CHF						
Charges à payer	1'864'720	872'708	1'282'576	638'187	582'144	234'521
Frais de gestion	652'392	762'078	381'541	433'921	270'851	328'157
Produits reçus d'avance	507'222	540'100	353'596	413'667	153'625	126'433
Total	3'024'334	2'174'886	2'017'713	1'485'776	1'006'620	689'110

7.J/ Provisions non techniques

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas de provisions non techniques.

7.K/ Charges et revenus des immeubles gérés en direct

Les immeubles détenus par CAP Prévoyance et gérés en commun pour le compte des CPI ont dégagé un revenu brut de CHF 52'635'021.-- avant déduction des frais de gestion et après déduction des charges d'exploitation ainsi que des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux ».

Le revenu net, avant déduction des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux », s'élève à CHF 50'326'200.--.

7.L/ Autres produits

Ce poste comprend notamment les commissions de perception de l'impôt à la source, le différentiel entre la TVA encaissée et la TVA reversée, les encaissements liés aux frais de dossiers pour l'accession à la propriété, les prestations refacturées aux employeurs ainsi que des intérêts versés à CAP Prévoyance pour encaissement de factures avec retard.

7.M/ Autres frais

Ce poste comprend la différence entre les impôts anticipés remboursés et ceux qui avaient été déclarés.

7.N/ Frais généraux et d'administration

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration relatives à la gestion des valeurs mobilières.

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Frais d'administration des instances de la Fondation et charges du personnel	3'770'394	3'485'832	2'671'668	2'466'189	1'098'726	1'019'643
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-1'961'090	-1'803'270	-1'321'775	-1'215'404	-639'315	-587'866
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-396'280	-385'471	-267'093	-259'807	-129'187	-125'663
	1'413'024	1'297'092	1'082'800	990'978	330'224	306'114
Frais généraux	2'028'762	1'881'300	1'436'579	1'278'491	592'183	602'809
Honoraires organe de révision	80'775	87'220	54'442	58'786	26'333	28'434
Honoraires expert en prévoyance	160'339	205'308	122'868	138'378	37'471	66'930
Émoluments autorité de surveillance	18'819	18'538	14'421	12'495	4'398	6'044
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-674'079	-535'685	-454'329	-361'052	-219'750	-174'633
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-651'170	-576'268	-438'889	-388'404	-212'281	-187'863
	963'446	1'080'413	735'092	738'693	228'353	341'720
Total	2'376'470	2'377'505	1'817'893	1'729'671	558'577	647'834

Conformément à la législation fédérale, les organes de CAP Prévoyance perçoivent une indemnité pour leur activité et suivent des formations. Pour 2018, le montant net total des indemnités et frais de formation s'est élevé à CHF 106'884.--.

Les frais d'administration par membre (actif et pensionné) s'élèvent à
CHF 185.40
 (CHF 188.23 en 2017).

7.0/Variation des réserves de fluctuation de valeurs

Le résultat net des placements 2018, malgré la variation de la valeur financière des immeubles, a été négatif et a impliqué une diminution des degrés de couverture des CPI au 31 décembre 2018, en prenant en compte la variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Conformément au point 4.A ci-avant, les réserves de fluctuation de valeurs des deux CPI ont été diminuées des montants suivants :

CHF -150'061'080.--:

CPI « villes et communes » (-100%);

CHF -93'322'660.--:

CPI « SIG » (-36%).

Comme indiqué au point 6.C, la réserve de fluctuation de valeurs pour la CPI « villes et communes » a été totalement dissoute au 31 décembre 2018.



74

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE /

Le rapport d'activité 2017, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle, du rapport de l'organe de révision, et de l'extrait du procès-verbal du Conseil de Fondation approuvant les comptes 2017, ont été adressés à l'Autorité de surveillance (ASFIP) le 29 juin 2018. Ce rapport n'a pas fait l'objet de remarques.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE /

Capital de fondation

CAP Prévoyance est une fondation de prévoyance intercommunale de droit public, constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, avec un capital propre de CHF 100'000.--.

Liquidation partielle

Néant.

Procédures judiciaires en cours

CAP Prévoyance participe à diverses procédures dans le cadre de l'affaire Hypotheka pour laquelle une correction de valeur a été constituée au bilan (voir point 7.B).

Les quelques autres procédures judiciaires en cours en 2018 relèvent essentiellement du droit du bail, de la prévoyance professionnelle ou du domaine immobilier et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.

Bilan – excédent de charges de l'exercice

Au 31 décembre 2018, la CPI « villes et communes » clôt l'exercice avec un excédent de charges de CHF 18'040'202.--. Cet excédent est lié aux résultats négatifs des placements financiers, au plus bas à la date de la clôture des comptes. Comme déjà indiqué, la situation s'est totalement retournée début 2019, avec une forte reprise des marchés financiers.



10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN /

Néant.



CAP PRÉVOYANCE
— **APPENDICES** /



Appendice 1 / (1/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

Consolidé CAP Prévoyance	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	–	96'656'315	–	96'656'315
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	–	1'094'542	181'401'047	182'495'590
Liquidités et réalisables à court terme		–	97'750'857	181'401'047	279'151'904
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	181'571'652	–	–	181'571'652
Hypotheka*	Hypothèques	1'322'256	–	–	1'322'256
Dette d'assainissement SIG	Divers	47'811'393	–	–	47'811'393
Prêts divers	Divers	185'159	–	–	185'159
Obligations suisses et créances en CHF		230'890'460	–	–	230'890'460
CAPACITY – obligations étrangères	Obligations monde hors Suisse	489'381'150	–	–	489'381'150
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Obligations monde hors Suisse gov.	107'773'249	–	–	107'773'249
Obligations en devises		597'154'399	–	–	597'154'399
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	592'183'476	–	–	592'183'476
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	130'549'691	–	–	130'549'691
Actions suisses		722'733'167	–	–	722'733'167
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	321'416'285	–	–	321'416'285
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	309'955'236	–	–	309'955'236
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	90'430'475	–	–	90'430'475
Actions étrangères		721'801'996	–	–	721'801'996
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	176'125'111	–	–	176'125'111
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Private Equity	49'471'767	2'232'099	20'121'149	71'825'015
Pictet Alerneative Advisors	Private Equity	48'642'968	–402'817	–	48'240'151
Berger Van Berchem	Private Equity	35'657'026	690'388	–	36'347'415
« Renaissance-PME »	Private Equity	44'963	450'114	–	495'078
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	–	382'190	–	382'190
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	37'616	–	–	37'616
Autres placements		309'979'451	3'351'975	20'121'149	333'452'575
BCV	Immobilier suisse indirect	63'976'828	15'732	463'978	64'456'538
Immobilier suisse indirect		63'976'828	15'732	463'978	64'456'538
Crédit Suisse REFI	Immobilier étranger indirect	29'442'530	–	–	29'442'530
Swiss Finance & Property Group	Immobilier étranger indirect	29'851'534	188'001	–	30'039'534
UBS / AFIAA / Mesirov	Immobilier étranger indirect	75'334'921	104'065	–	75'438'986
Immobilier étranger indirect		134'628'985	292'066	–	134'921'050
Total		2'781'165'287	101'410'630	201'986'174	3'084'562'090

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

Appendice 1 / (2/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

CPI « villes et communes »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	-	125'213'925	-	125'213'925
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	-	773'889	51'733'834	52'507'723
Liquidités et réalisables à court terme		-	125'987'814	51'733'834	177'721'648
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	150'232'703	-	-	150'232'703
Hypotheka*	Hypothèques	891'201	-	-	891'201
Prêts divers	Divers	185'159	-	-	185'159
Obligations suisses et créances en CHF		151'309'063	-	-	151'309'063
CAPACITY – obligations étrangères	Obligations monde hors Suisse	276'684'635	-	-	276'684'635
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Obligations monde hors Suisse gov.	67'043'914	-	-	67'043'914
Obligations en devises		343'728'548	-	-	343'728'548
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	370'168'640	-	-	370'168'640
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	90'739'142	-	-	90'739'142
Actions suisses		460'907'783	-	-	460'907'783
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	195'310'496	-	-	195'310'496
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. abs	184'087'354	-	-	184'087'354
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	60'930'210	-	-	60'930'210
Actions étrangères		440'328'060	-	-	440'328'060
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	102'181'404	-	-	102'181'404
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Private Equity	33'343'971	1'504'435	13'561'654	48'410'060
Pictet Alternative Advisors	Private Equity	32'785'361	-271'499	-	32'513'862
Berger Van Berchem	Private Equity	24'032'836	465'322	-	24'498'157
« Renaissance-PME »	Private Equity	30'305	-	-	30'305
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	-	257'596	-	257'596
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	25'353	-	-	25'353
Autres placements		192'399'229	1'955'854	13'561'654	207'916'737
BCV	Immobilier suisse indirect	-	-	-	-
Immobilier suisse indirect		-	-	-	-
Crédit Suisse REFI	Immobilier étranger indirect	19'844'265	-	-	19'844'265
Swiss Finance & Property Group	Immobilier étranger indirect	20'119'934	126'712	-	20'246'646
UBS / AFIAA / Mesirow	Immobilier étranger indirect	-	-	-	-
Immobilier étranger indirect		39'964'199	126'712	-	40'090'911
Total		1'628'636'881	128'070'380	65'295'488	1'822'002'750

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

Appendice 1 / (3/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

CPI « SIG »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	-	-28'557'610	-	-28'557'610
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	-	320'653	129'667'214	129'987'867
Liquidités et réalisables à court terme		-	-28'236'957	129'667'214	101'430'256
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	31'338'949	-	-	31'338'949
Hypotheka*	Hypothèques	431'056	-	-	431'056
Dette d'assainissement SIG	Divers	47'811'393	-	-	47'811'393
Prêts divers	Divers	-	-	-	-
Obligations suisses et créances en CHF		79'581'398	-	-	79'581'398
CAPACITY – obligations étrangères	Obligations monde hors Suisse	212'696'515	-	-	212'696'515
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Obligations monde hors Suisse gov.	40'729'336	-	-	40'729'336
Obligations en devises		253'425'851	-	-	253'425'851
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	222'014'836	-	-	222'014'836
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	39'810'549	-	-	39'810'549
Actions suisses		261'825'385	-	-	261'825'385
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	126'105'789	-	-	126'105'789
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	125'867'882	-	-	125'867'882
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	29'500'265	-	-	29'500'265
Actions étrangères		281'473'936	-	-	281'473'936
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	73'943'708	-	-	73'943'708
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Private Equity	16'127'796	727'664	6'559'495	23'414'955
Pictet Alerneative Advisors	Private Equity	15'857'608	-131'318	-	15'726'289
Berger Van Berchem	Private Equity	11'624'191	225'067	-	11'849'257
« Renaissance-PME »	Private Equity	14'658	450'114	-	464'773
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	-	124'594	-	124'594
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	12'263	-	-	12'263
Autres placements		117'580'223	1'396'121	6'559'495	125'535'838
BCV	Immobilier suisse indirect	63'976'828	15'732	463'978	64'456'538
Immobilier suisse indirect		63'976'828	15'732	463'978	64'456'538
Crédit Suisse REFI	Immobilier étranger indirect	9'598'265	-	-	9'598'265
Swiss Finance & Property Group	Immobilier étranger indirect	9'731'600	61'288	-	9'792'888
UBS / AFIAA / Mesirrow	Immobilier étranger indirect	75'334'921	104'065	-	75'438'986
Immobilier étranger indirect		94'664'786	165'353	-	94'830'139
Total		1'152'528'405	-26'659'751	136'690'686	1'262'559'340

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

Appendice 1 / (4/4)

LISTE DES GÉRANT-E-S ET AGRÈMENTS

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation
Liquidités courantes	Banque Cantonale de Genève		FINMA
	Banque Pictet & Cie SA		FINMA
	Postfinance SA		FINMA
CAPACITY Placements courts termes	Pictet Asset Management SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Obligations suisses	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	UBS AG, Asset Management	Gestion indicielle	FINMA
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
Hypothèques	Hypotheka	Gestion active	ASFIP
CAPACITY Obligations étrangères	Candriam Belgium SA	Gestion passive	FSMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Fisch Asset Management AG	Gestion active	FINMA
	Fundo SA	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Piguet Galland & Cie SA	Gestion active	FINMA
	Pimco Europe LTD	Gestion active	FCA
	Union Bancaire Privée, UBP SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Obligations étrangères gouvernementales	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions suisses	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY Actions suisses small & mid caps	Pictet Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
	Banque Cantonale de Genève	Gestion active	FINMA
	GAM Investment Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Vontobel Asset Management SA (ex banque Vontobel AG)	Gestion active	FINMA
	VV Vermögensverwaltung AG	Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions étrangères	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Banque J. Safra-Sarasin SA	Gestion active	FINMA
	Candriam Belgium SA	Gestion active	FSMA
	Capital International Sàrl	Gestion active	FINMA
	Invesco Asset Management Deutschland GmbH	Gestion active	BaFin
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Wellington Management Company LLP	Gestion active	SEC
CAPACITY Actions étrangères rendement absolu	Banque Profil de Gestion SA (division Dynagest)	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Mirabaud Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicielle	FINMA
CAPACITY Actions marchés émergents	Comgest SA	Gestion active	AMF
	De Pury Pictet Turrettini & Cie	Gestion active	FINMA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicielle	FINMA
	Vontobel Asset Management SA (ex Banque Vontobel AG)	Gestion active	FINMA
CAPACITY Gestion diversifiée	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Ethenea Independent Investors (Schweiz) AG	Gestion active	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
Placements privés (non cotés)	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Gestion active	CHS-PP
	Pictet Alternative Advisors	Gestion active	FINMA
	Berger Van Berchem	Gestion active	FINMA
	« Renaissance-PME »	Gestion active	CHS-PP
Hedge funds USD (en liquidation)	Ex EIM	En liquidation	
Immobilier suisse indirect	Banque Cantonale Vaudoise	Gestion active	FINMA
Immobilier étranger indirect	UBS AG, Asset Management	Gestion active	CHS-PP
	AFIAA	Gestion active	CHS-PP
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
	Swiss Finance & Property Group	Gestion active	CHS-PP

Appendice 2 / (1/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF)

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.18	Plus-value en 2018	Variation	Valeur au 31.12.2018	État locatif au 31.12.2018	Gros travaux 2018
Jacques-Dalphin 7	1913-1914	1921	5'101'000	219'512	-83'512	5'237'000	280'496	151'638
Pont-Neuf 27	1914	1921	2'497'000	21'031	-19'031	2'499'000	140'976	20'593
Cluse 29-31	1911-1912	1924	5'679'000	635	109'365	5'789'000	349'596	609
Verte 5-7-9	1913-1914	1924	10'047'000	101'232	205'768	10'354'000	649'685	52'685
Lausanne 111	1913-1914	1924	6'301'000	8'937	106'063	6'416'000	341'605	5'958
Montchoisy 55	1916-1917	1924	3'537'000	1'678	33'322	3'572'000	251'628	52
Édouard-Racine 1	1914	1925	3'719'000	62'769	-28'769	3'753'000	239'884	41'846
Frontenex 37	1911-1912	1926	4'096'000	74'498	-1'498	4'169'000	254'280	31'928
Saint-Jean 86	1910-1911	1926	6'459'000	64'863	355'137	6'879'000	379'590	51'506
Henri-Dunant 15	1905	1927	6'955'000	10'662	6'338	6'972'000	357'270	7'108
Merle-d'Aubigné 5	1916	1927	6'311'000	-	53'000	6'364'000	362'620	-
Chêne 13	1906	1928	2'500'000	-	21'000	2'521'000	158'100	-
Candolle 24	1885	1938	6'850'000	2'400	-17'400	6'835'000	342'704	2'400
Aïre 58-60 / Camille-Martin 2	1939	1939	7'855'000	21'648	243'352	8'120'000	505'184	14'432
Camille-Martin 2a-2b	2016	2016	9'662'000	-	61'000	9'723'000	517'320	-
Théodore-Weber 15-17	1938-1940	1939	11'098'000	145'654	326'346	11'570'000	680'683	71'871
Taconnerie 2	1940	1940	2'345'000	6'658	26'342	2'378'000	182'700	849
Plainpalais 7	1860	1945	6'002'000	-	157'000	6'159'000	347'040	-
Eaux-Vives 14	1928	1945	5'013'000	9'243	30'757	5'053'000	302'882	4'188
Corraterie 10 à 14	1834	1946	47'161'000	-	-534'000	46'627'000	2'045'267	-
Veyrier 15	1934	1948	4'551'000	108'695	173'306	4'833'000	299'076	63'128
Quai du Rhône 2	début 20 ^e siècle	1949	6'613'000	34'380	140'620	6'788'000	387'956	22'920
Athénée 44	1950	1952	6'091'000	53'999	87'001	6'232'000	573'994	47'040
Frontenex 35	1911-1912	1952	3'279'000	3'471	151'529	3'434'000	204'226	1'487
Pâquis 43-45-47	1952	1954	8'872'000	2'887	177'113	9'052'000	599'311	1'925
Pâquis 47bis	1952	1957	2'416'000	116	14'884	2'431'000	130'098	77
Vidollet 13-15	1950	1956	22'102'000	137'332	279'668	22'519'000	1'328'335	79'613
Franck-Thomas 20-22 / Rosemont 1-3-3a	1955	1956	7'465'000	830	170	7'466'000	658'276	553
Wendt 38-40	1910	1959	5'621'000	17'908	50'092	5'689'000	380'115	9'155
Crozet 22 à 28	1960	1960	25'513'000	241'134	223'866	25'978'000	1'569'151	78'293
Bergalonne 12 / Maraichers 57	début 20 ^e siècle	1963	4'867'000	-	35'000	4'902'000	276'576	-
Prévost-Martin 55-57 / Pitons 2	1968	1968	7'410'000	30'212	244'788	7'685'000	549'596	19'959

Appendice 2 / (2/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF)

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.18	Plus-value en 2018	Variation	Valeur au 31.12.2018	État locatif au 31.12.2018	Gros travaux 2018
Communes-Réunies 64 à 74	1967-1968	1968	44'795'000	617'828	577'172	45'990'000	3'261'977	438'507
Stade 9 à 15	1969	1970	11'420'000	-	173'000	11'593'000	647'774	-
Meyrin 12-12a-12b	1964	1970	20'364'000	415'783	169'217	20'949'000	1'220'766	279'979
Édouard-Racine 12 / Schaub 29	1956	1970	9'114'000	-	89'000	9'203'000	535'110	-
Deux-Communes 4-6	1971-1972	1971	17'759'000	11'244	705'756	18'476'000	1'080'716	7'496
Saint-Julien 22-24	1971-1973	1971	10'118'000	21'258	183'742	10'323'000	723'318	14'172
Pontets 3	1971	1972	17'393'000	40'761	930'239	18'364'000	1'172'139	27'174
Pontets 3bis	1971	1992	17'685'000	64'978	1'027'022	18'777'000	1'205'331	43'579
Bois-de-la-Chapelle 13	1973-1975	1975	31'831'000	79'500	-191'500	31'719'000	2'040'698	62'035
Môle 38-38b-40	1964	1978	16'969'000	59'687	-365'687	16'663'000	1'055'409	13'997
Clochettes 16-18	1978	1979	23'953'000	137'434	715'566	24'806'000	1'488'057	91'623
Tour-de-Champel 1	1979	1979	8'903'000	7'102	413'899	9'324'000	564'336	3'044
Frontenex 34	1968	1980	16'690'000	182'012	173'988	17'046'000	1'131'559	104'345
Gutenberg 2	1965-1970	1983	8'993'000	86'412	571'588	9'651'000	567'120	57'352
Artisans 2	1982	1983	9'529'000	19'083	-106'083	9'442'000	633'800	12'722
Filature 19-21	1982	1983	8'375'000	-	105'000	8'480'000	457'992	-
Armes 12 à 16	1982	1983	18'758'000	26'638	220'362	19'005'000	1'027'079	12'323
Micheli-du-Crest 14	1983	1983	5'566'000	-	127'000	5'693'000	345'454	-
Hugo-de-Senger 8	1979-1980	1984	1'227'000	-	-33'000	1'194'000	93'485	-
Ami-Argand 9-11	1978-1979	1984	13'866'000	30'640	-55'640	13'841'000	790'088	9'166
Bachet 8 à 12	1984	1985	32'712'000	36'242	376'758	33'125'000	1'838'080	24'466
Chabrey 11 à 15	1985	1985	17'332'000	945	-123'945	17'209'000	1'104'932	630
Frontenex 126	1985	1985	5'009'000	119'962	242'038	5'371'000	323'964	79'975
Clochettes 6	1985-1986	1986	11'265'000	25'685	-283'685	11'007'000	642'019	17'123
Fontenette 25	1987	1987	5'556'000	29'158	-54'158	5'531'000	344'028	26'879
Terrassière 45 à 51	1981	1987	19'526'000	162'351	7'649	19'696'000	1'219'626	69'579
Fontaine 6-8 / Pont-de-Ville 22-24	1985	1988	24'331'000	170'742	-257'742	24'244'000	1'711'159	181'366
Vieux-Marché 4	1986-1988	1986	8'636'000	-	154'000	8'790'000	547'857	-
Adrien-Jeandin 29 à 37	1989	1989	25'279'000	76'591	-273'591	25'082'000	1'694'694	981
Quartier-Neuf 12-14	1968	1990	2'592'000	46'505	14'496	2'653'000	185'085	19'931
Genève 134-136	1990-1991	1991	11'508'000	18'213	-47'213	11'479'000	691'805	12'142
Bugnons 2	1973	1991	7'966'000	34'731	38'269	8'039'000	457'737	15'099

Appendice 2 / (3/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF)

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.18	Plus-value en 2018	Variation	Valeur au 31.12.2018	État locatif au 31.12.2018	Gros travaux 2018
Europe 55-57	1991-1992	1992	16'087'000	8'304	176'696	16'272'000	1'080'845	5'536
Europe 59-61	1991-1992	1992	14'601'000	23'614	208'386	14'833'000	1'001'112	14'609
Pré-Gentil 72 à 74b	1992	1992	14'063'000	6'656	116'344	14'186'000	814'850	4'437
Merley 10	1978	1993	5'970'000	9'955	34'045	6'014'000	318'452	6'636
Bernex 382	1978	1993	4'108'000	54'337	-17'337	4'145'000	226'366	25'439
Délices 2-4-4b	1953-1955	1993	29'213'000	201'833	456'167	29'871'000	1'566'565	164'792
Champ-Claude 3-3a-3b	1993-1994	1993	13'601'000	51'043	262'957	13'915'000	825'895	27'446
Gradelle 22-40	1963	1994	66'959'000	468'653	3'233'347	70'661'000	4'037'561	177'448
Clair-Matin 36 à 40	1993-1994	1993	18'829'000	25'998	49'002	18'904'000	1'089'925	17'332
Clair-Matin 22-24	1994-1995	1994	8'949'000	-	-86'000	8'863'000	614'448	-
Peney 61-63	1994-1995	1993	8'826'000	41'544	104'456	8'972'000	552'913	3'256
Gilbert Trolliet 2 à 8	1994-1995	1993	26'176'000	8'601	204'399	26'389'000	1'514'689	5'734
Villard 2 à 4b	1994-1996	1994	19'793'000	49'462	111'538	19'954'000	1'245'461	32'974
Saint-Georges 79 à 87	1995-1997	1995	36'669'000	41'509	715'491	37'426'000	2'501'711	17'721
Fayards 268-270	1994-1996	1994	15'713'000	39'894	181'106	15'934'000	1'013'734	26'596
Le Corbusier 13b	1996-1997	1996	7'110'000	-	154'000	7'264'000	394'755	-
Europe 13-15-17	1994-1997	1994	21'151'000	18'895	51'105	21'221'000	1'262'864	18'637
Ami-Argand 23-25	1999-2000	1998	13'024'000	380	117'620	13'142'000	781'688	253
Avallons 56-58-60	1994-1996	1995	9'261'000	120'248	145'752	9'527'000	579'806	77'150
Centre commercial (1/6)	1995-1998	1995	19'443'000	53'301	-431'301	19'065'000	1'151'532	35'534
Lyon 97 (bureaux Charmilles)	1995-1998	1995	18'970'000	-11'810	810	18'959'000	1'234'141	-7'873
Lyon 111	1995-2002	1995	14'449'000	98'083	661'917	15'209'000	985'053	65'388
Lyon 93	1995-1998	1999	14'350'000	119'535	-164'535	14'305'000	933'323	45'606
Salomon-Penay 33-35	1990	1999	5'124'000	-	22'000	5'146'000	337'852	-
Gué 65 à 65d	1999-2000	2000	14'020'000	-	29'000	14'049'000	908'712	-
Hermance 6-8	2002-2003	2003	6'430'000	-	49'000	6'479'000	315'192	-
Roche 2-2bis	env. 1915	2003	13'840'000	41'054	192'946	14'074'000	795'929	21'031
Montfleury 27-29	2005-2007	2007	16'091'000	-	123'000	16'214'000	848'370	-
Marie-Brechbuhl 2b-2c	2007-2008	2009	18'159'000	-	166'000	18'325'000	879'480	-
Total			1'239'987'000	5'374'956	14'720'044	1'260'082'000	76'262'628	3'193'178

Note

Différence de CHF 289'742.-- avec la valeur au 31 décembre 2018 au bilan correspondant à des frais d'études (voir point 6.I de l'annexe).

Appendice 3 /

LISTE DES RÉGIES AU 31 DÉCEMBRE 2018

BROLLIET SA

BRUN Édouard & Cie SA

BURGER Rodolphe SA

COMPTOIR IMMOBILIER SA

DAUDIN & CIE SA

M3 REAL ESTATE SA

NAEF IMMOBILIER GENÈVE SA

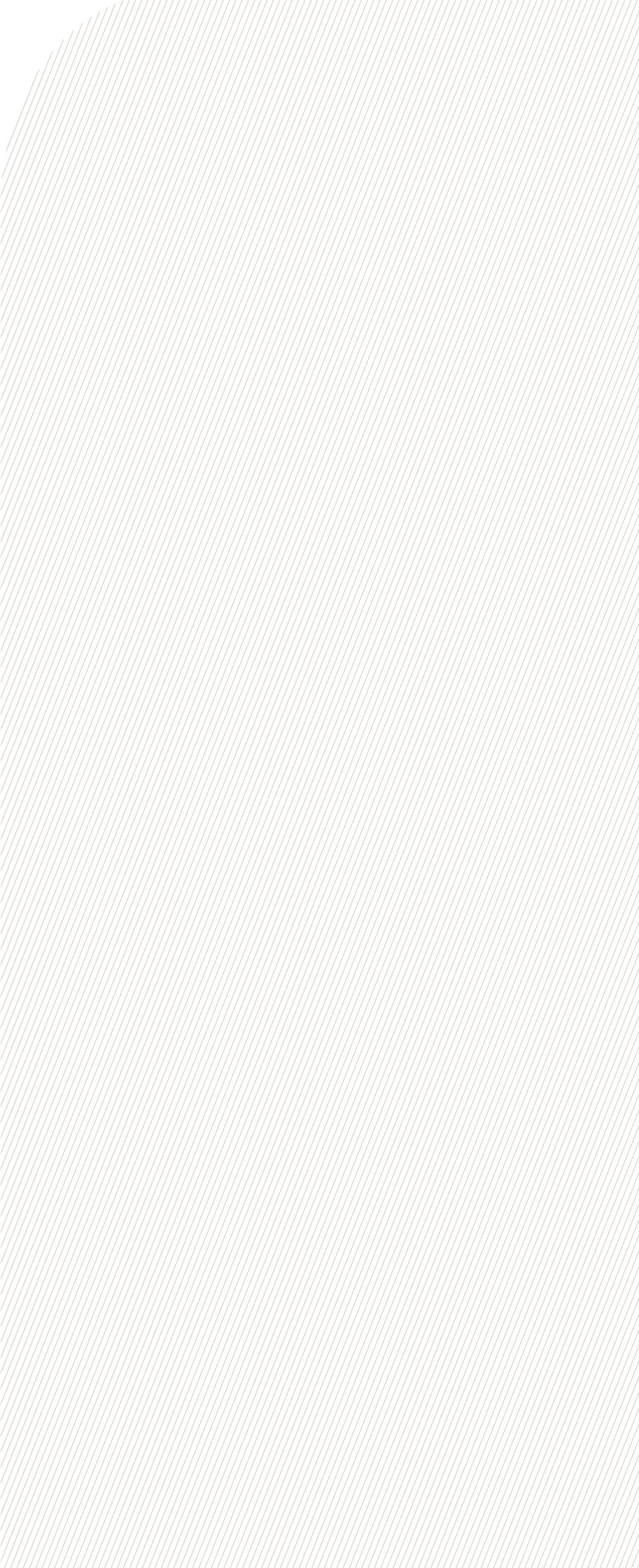
PILET & RENAUD SA

RÉGIE DU RHÔNE SA

ROSSET & CIE

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE

TOURNIER Bertrand



CAP PRÉVOYANCE
— **ATTESTATIONS
DE L'EXPERT
EN PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE
ET RAPPORT DE
L'ORGANE
DE RÉVISION /**

ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

CAP - CPI Ville de Genève et communes

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 79.5 %, un degré de couverture global de 79.5 % et un degré de couverture des actifs de 60.9 %, la CPI respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- Les provisions techniques constituées à fin 2018 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Le taux d'intérêt technique sera abaissé au 1^{er} janvier 2020 au niveau du taux recommandé de 2.5 %. Ce taux nous paraît adéquat compte tenu de la structure de la Caisse et de la performance attendue de la nouvelle allocation stratégique ; il dépasse toutefois de plus d'un quart de point le taux de référence publié par la CSEP de 2.0 % à fin 2018.
- L'équilibre financier structurel de la CPI est globalement assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel, du niveau de performance attendu par la CPI, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur.

BERNARD ROMANENS

Directeur adjoint
Expert agréé LPP

SÉBASTIEN VIQUERAT

Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

Genève, le 23 avril 2019



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

CAP - CPI Services industriels de Genève

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 111.3 %, la CPI est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les provisions techniques constituées à fin 2018 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Le taux d'intérêt technique sera abaissé au 1^{er} janvier 2020 au niveau du taux recommandé de 2.5 %. Ce taux nous paraît adéquat compte tenu de la structure de la Caisse et de la performance attendue de la nouvelle allocation stratégique ; il dépasse toutefois de plus d'un quart de point le taux de référence publié par la CSEP de 2.0 % à fin 2018.
- L'équilibre financier structurel de la CPI est globalement assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel, du niveau de performance attendu par la CPI, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur.

BERNARD ROMANENS

Directeur adjoint
Expert agréé LPP

SÉBASTIEN VIQUERAT

Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

Genève, le 23 avril 2019

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Corraterie 26
CH-1211 Genève 11

Téléphone +41 (0)22 311 36 44
Téléfax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la
**CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public
de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève
et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres
employeurs affiliés conventionnellement
Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

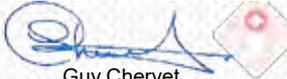
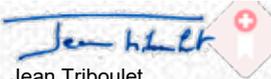
Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons également vérifié la correcte ségrégation du patrimoine et des résultats entre les deux Caisses de Prévoyance Internes.

Les comptes annuels de la Caisse de Prévoyance Interne « Ville de Genève et communes » présentent un excédent de passif de CHF 684.3 millions, dont CHF 666.3 millions concernant la part de financement en répartition, et un degré de couverture de 79.46 % calculé selon l'article 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 68 % et à celui défini dans le chemin de financement approuvé par l'Autorité de surveillance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 21 juin 2019

BfB Société Fiduciaire
Bourquin Frères et Béran SA

 Guy Chervet Expert-réviseur agréé Réviseur responsable	 Jean Triboulet Expert-réviseur agréé
---	--

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

CAP PRÉVOYANCE

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13

T 022 338 10 10

info@cap-prevoyance.ch

www.cap-prevoyance.ch



CONTACT / À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse info@cap-prevoyance.ch.

Enfin, le site internet www.cap-prevoyance.ch fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.

CAP /// PRÉVOYANCE